

# La revue catholique des idées et des faits

## SOMMAIRE

Origine et but de la Franc-Maçonnerie  
 Histoire du dogme catholique  
 L'Eloge de Beernaert  
 A propos de « La Révolution est à droite »  
 En quelques lignes...  
 Le destin des Habsbourg  
 Introduction à la sagesse de France

R. de LABOULAYE  
 René DRAGUET  
 Augustin GILLION  
 Robert POULET  
 \* \* \*  
 Baron Firmin van den BOSCH  
 Gabriel BOISSY

Les idées et les faits : Chronique des idées : « Pour une plus belle vie », Mgr J. Schyrgens.

## La Semaine

Enfin une éclaircie, un coin de ciel bleu, du soleil! L'horizon reste chargé, certes; de gros nuages roulent toujours; mais il fait moins sombre, en ce début de 1935, que depuis bien des années! Nos lecteurs comprendront la joie que nous cause le rapprochement franco-italien. Voilà enfin du bon travail européen, puisqu'il faut « travailler à l'Europe », comme disait le maréchal Lyautey. Une entente franco-italienne est, en ce moment, l'événement pro-européen le plus souhaitable, parce que le plus efficace. La voilà, enfin, en bonne voie de réalisation. Elle n'a que trop tardé. du fait, surtout, d'une politique française dite démocratique et pacifiste qui misait sur une Allemagne « républicaine » et qui considérait tout contact avec le fascisme comme l'abomination de la désolation. Hitler aura été le grand artisan — bien involontaire! — de l'heureux événement qui marque ce début de l'année nouvelle. La menace prussienne, que l'hitlérisme accentua, cette menace prussienne que l'Europe porte au flanc comme un chancre rongeur, réunit, enfin!, Paris et Rome dans la défense de l'Occident. Car tel est bien le problème : pour vivre dignement, il faut que l'Europe empêche, coûte que coûte, une hégémonie prussienne sur notre vieux monde. Travailler à l'Europe, c'est, avant tout, tenir en respect la barbarie prussienne — nous ne disons pas allemande.

\* \* \*

Décidément, il y a quelque chose de changé en France. Le brianisme est bien mort. Comme d'ailleurs la démocratie politique et la mystique de gauche. La France se ressaisit. Personne n'y est plus intéressé que nous, Belges, qui eussions été les premières victimes de l'abandon français. Jamais nous ne nous féliciterons assez de ce que la France de la Victoire n'ait pas cédé aux chants des sirènes pacifistes, aux mirages des illusions pseudo-évangéliques, aux conseils des faux prophètes, aux accusations d'avocats d'on ne sait trop quelle Jeune Europe ou quel Esprit nouveau! C'est parce que la France est toujours forte, qu'une entente franco-italienne est possible. Sans doute y fallait-il d'autres conditions, mais celle-là était primordiale et essentielle. Puisse la Grande-Bretagne prendre conscience de son véritable intérêt et s'associer, résolument et effectivement à un accord qui garantit, plus et mieux que n'importe quoi, la paix européenne!...

\* \* \*

Oui, c'est un problème bien ardu que la recherche de la sécurité pour qui a un voisin raciste et catastrophique. En attendant une solution idéale, la force supérieure peut seule le tenir en respect... et lui apprendre le commencement de la sagesse.

Bravo, M. Cyrille van Overbergh! Que de généreux rêveurs, genre M. Paul Struye, préconisent une solution idéale, idéaliste plutôt, ne nous gêne guère, à la condition pourtant que ces « irré-

listes » ne s'attaquent pas, pour préconiser leurs rêves, à la seule garantie qui nous préserve de l'invasion : une force supérieure à celle des Prussiens.

De la longue visite de M. Laval au Saint-Père nous nous réjouissons vivement aussi. Elle consacre un revirement que n'avaient, certes, pas prévu les « grands ancêtres », ces pontifes bornés de l'anticléricalisme d'avant-guerre, grands prêtres de l'Evolution et du Progrès. Décidément le monde tourne le dos à tout ce que nos pères avaient érigé en idéal. Réaction dans tous les domaines, religieux, social, politique. Réaction salutaire et qui sauvera l'Europe si elle doit être sauvée...

\* \* \*

Commentant les derniers événements, M. Wladimir d'Ormesson écrit :

*Ce qu'il faut souligner aussi, c'est l'évolution si bienfaisante qui s'est produite dans l'attitude de la France officielle vis-à-vis de l'Eglise catholique — et vice versa —; la disparition progressive de la « question religieuse » de la lutte des partis; la liberté de fait que l'Eglise a recouvrée; l'esprit nouveau qui préside aux relations de l'Eglise et de l'Etat; le grand et fécond apaisement qui en résulte. Sans doute, tout n'est pas pour le mieux dans le statut de l'Eglise catholique en France et la laïcité de l'Etat n'est pas encore dépouillée de tout caractère anti-religieux. Il y aurait fort à dire et fort à faire au point de vue de l'enseignement, de l'éducation de la jeunesse, du recrutement du clergé et de ces ordres religieux qui propagent la spiritualité française jusqu'au bout du monde. Mais, comme le disait déjà Villèle il y a plus de cent ans : « Avant de rétablir Dieu dans les lois, rétablissons-le dans les cœurs ». Or il n'est pas douteux qu'un splendide renouveau catholique se manifeste en France, que la religion, ses ministres, ses édifices ont retrouvé partout le respect qui n'aurait jamais dû leur manquer.*

*De telles constatations sont réjouissantes du point de vue national, parce que la lutte autour de l'Eglise nous a fait à nous-mêmes un tort irréparable et que la déchristianisation systématique des masses est à la base des maux et des faiblesses dont nous souffrons.*

Voilà la vérité essentielle, la vérité vraie, le roc sur lequel doit se fonder toute vue du monde contemporain : la déchristianisation systématique des masses est à la base des maux et des faiblesses dont nous souffrons. Et nous, c'est l'Europe et l'univers entier...

*Hors des vérités apportées à l'humanité par le christianisme, — dit encore le comte d'Ormesson — il n'y a pas de dignité humaine, pas d'ordre social cohérent, pas de charité, pas d'amour, pas de paix.*

Or, ces vérités, la III<sup>e</sup> République s'est appliquée, et avec quel acharnement, à les contredire, à les nier, à les effacer dans les âmes. Les ruines accumulées sont immenses. Le travail de recon-

struction sera long et difficile. Mais l'atmosphère est changée. La marée a tourné. Pour rechristianiser la chrétienté, il ne faudra plus dépenser le meilleur de son énergie à lutter contre un courant qui neutralisait l'essentiel de l'effort apostolique. L'ambiance redevient favorable, en ce sens tout au moins, qu'elle ne s'oppose plus à l'activité chrétienne. Les institutions démocratiques déchristianisaient par leur jeu même. Elles s'écroulent successivement partout. La mystique anticléricale est morte, et bien morte. D'autre part, l'influence de longs siècles de christianisme a laissé son empreinte. Le feu couve encore sous la cendre. Il s'agit de ranimer la flamme à force de charité. La tâche est ardue, mais les perspectives sont tellement meilleures qu'il y a quelques années!

\* \* \*

Dans le très beau livre que l'éminent philosophe chrétien, M. Étienne Gilson, professeur au Collège de France, vient de consacrer à l'Ordre catholique, nous avons trouvé cette page remarquable :

*Pour préparer la conversion de la France, deux attitudes au moins sont possibles, et c'est pourquoi les catholiques français, unis dans le désir de la même fin, se divisent trop souvent sur le choix des moyens requis pour l'atteindre. Je ne crois pas, et les amis qui se groupent ici ne le croient pas non plus, que cette division soit inévitable. Quoi qu'il en soit, nous ferons tout pour ne pas lui permettre de se croire profonde, car elle ne l'est pas et ne doit pas le devenir.*

*Certains d'entre nous raisonnent comme si la situation présente, en dépit des conséquences parfois tragiques qu'elle engendre, n'était que le résultat accidentel de circonstances passagères. Ils estiment donc qu'elle passera comme les circonstances qui l'ont engendrée. Pour ceux qui pensent ainsi, la France reste une nation chrétienne qui s'ignore et la foi qui sommeille au fond des cœurs n'y attend qu'une occasion favorable pour se réveiller. Dans ces conditions, la méthode à suivre ne peut être que de ne rien pousser au tragique, mais de temporiser non sans faire pression sur l'Etat pour le persuader qu'il a fait fausse route et tenter de lui faire rendre gracieusement à l'Eglise les fonctions dont il l'a dépossédée. Nous ne voulons pas dire que ces hommes se trompent, d'abord parce qu'ils pourraient bien avoir raison, mais surtout parce que, eussent-ils cent fois tort, il ne dépend que de Dieu que tout se passe comme s'ils avaient raison. Prions donc et espérons avec eux, mais demandons-leur d'admettre qu'une autre hypothèse est possible, et qu'il serait aussi imprudent de leur part d'exclure la nôtre qu'il le serait de notre part d'exclure la leur.*

*Nous sommes en effet un certain nombre à juger que le mal est plus profond et plus grave. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle finissant, la France fut soumise à un travail acharné de déchristianisation, d'abord des pensées, puis des consciences, auquel se sont employés, d'abord certains de ses écrivains et de ses penseurs les plus illustres puis ses hommes politiques, et dont la Franc-Maçonnerie, chaque fois qu'elle a pu se rendre maîtresse de l'Etat, a singulièrement renforcé l'efficacité. Si l'on joint à cela les fautes que les catholiques français eux-mêmes ont commises, les compromissions politiques, économiques et sociales dans lesquelles ils ont parfois imprudemment engagé ou engagé encore l'Eglise, on ne s'étonnera plus qu'un adversaire vigilant et habile à profiter de ces erreurs ait fait de la France catholique ce qu'elle est aujourd'hui. Des masses ouvrières qui voient dans le christianisme le protecteur attiré de ceux qui les exploitent; des masses rurales progressivement gagnées par l'indifférence, quand ce n'est pas par la haine; une bourgeoisie sceptique, stérilisée par l'égoïsme, rongée par l'inquiétude de perdre ce qu'elle possède, et qui compte sur l'Eglise, comme sur le gendarme, pour interdire à ceux qui le convoitent d'y toucher. Dans ce conflit, où les appétits des opprimés, s'ils sont plus justes, ne s'expriment pas toujours sous une forme plus pure que ceux de leurs oppresseurs, on se demande ce que devient le christianisme, et si la Providence, au*

*lieu de sauver demain la France comme nous l'en supplions, n'a pas décidé de la laisser aller d'abord jusqu'au bout du châtiement qu'elle s'est elle-même préparé?*

*Pour répondre à de telles questions, Israël avait ses prophètes et c'est un prophète qu'il faudrait pour nous départager. Mais peut-être n'est-il pas besoin que l'on nous départage pour que nous nous comprenions les uns les autres, pour que nous nous aidions, pour que nous nous aimions. Supposons en effet que les craintes qui viennent d'être exprimées soient vaines, ou même simplement exagérées, quel mal en pourra-t-il résulter? Ceux qui jugent, à tant de signes, que la déchristianisation de l'âme française est déjà profonde n'auront d'autre ressource que de considérer la France comme ce qu'elle est aujourd'hui, si je ne me trompe : un pays de missions. Comme les premiers chrétiens au sein d'un monde païen, comme les premiers missionnaires qui évangélisèrent la Gaule, ils essaieront de créer, ou de recréer, autour d'eux cet ordre social catholique qui fut jadis florissant et que nous avons laissé dépérir. S'il est vrai que notre temps assiste à l'un des faits historiques les plus importants, et même le plus important qui se soit produit depuis la conversion de l'Europe au christianisme : le refus du christianisme proclamé pour la première fois par l'Europe, la décision consciente, prise par le monde moderne, non seulement de ne plus adhérer à la foi chrétienne, mais de ne plus vivre sur le capital moral que lui a légué le christianisme, de s'organiser sur des bases nouvelles qui ne devront plus rien au christianisme, tout se passe comme si l'œuvre de plusieurs siècles se défaisait sous nos yeux. Que nous reste-t-il à faire? Rien, sinon de la recommencer.*

\* \* \*

Le catholicisme est avant tout une vie basée sur la Vérité révélée et tendant à conformer les actes libres de l'homme à cette Vérité-là. Il n'existe que dans l'homme. Rechristianiser, convertir, c'est faire ou refaire des chrétiens. Il fut un temps où nous étions pour le moins aussi pessimistes que M. Gilson. Nous avouons l'être moins aujourd'hui. Il nous semble que de tels changements sont survenus en Europe depuis vingt ans qu'il y a plus de raisons d'espérer que de désespérer. Certes, il faut la convertir, cette Europe, mais il nous paraît que les conditions de cette conversion sont plus favorables — mettons moins défavorables, pour ne pas exagérer — aujourd'hui, qu'hier. L'anticatholicisme a échoué. Il est aux abois. Le scientisme, le matérialisme, le marxisme ont échoué. La réalité s'est vengée de l'idéalisme et de la chimère. Nous croyons, pour parler scolastique, que l'Europe est en « privation » de l'Evangile et qu'il faudrait très peu pour qu'elle en devienne de plus en plus consciente. Le fascisme italien fut le premier à créer ce climat favorable. La faillite d'une civilisation bâtie sur l'hypercapitalisme — la « crise », comme on dit — ramène les esprits au spirituel et au moral. L'effort apostolique reste à faire, seule l'action catholique ramènera les âmes, c'est entendu, mais enfin le travail est débarrassé d'entraves qui, jusqu'à hier, paralysaient terriblement cette action-là.

\* \* \*

L'heure est à l'action purement religieuse, à la prédication du Christ Rédempteur du genre humain, notre Frère aîné, qui nous fit tous Enfants du même Père! Il faut dégager l'Evangile du politique et de l'économique, ou, pour être tout à fait exact et précis, d'un certain politique et d'un certain économique, afin que la lumière du spirituel apparaisse sans aucune déformation et éclaire également des âmes qu'opposent par ailleurs des intérêts divergents et des conceptions différentes.

\* \* \*

Et pour parler concrètement, pour appliquer tout cela à nos situations belges, osons dire et disons, qu'il est nécessaire, entre

autres choses, que la dure leçon que constitue, que doit constituer l'aventure actuelle du *Boerenbond*, porte ses fruits. Voilà une œuvre — insistons sur le mot : œuvre — qui a rendu à la Belgique des services inappréciables. Jamais on n'exaltera assez ce que le *Boerenbond* a fait pour conserver aux masses agricoles flamandes leurs traditions chrétiennes, et cela avec un dévouement auquel nous rendons le plus sincère hommage. Honneur, donc, aux pionniers de cet apostolat!

Mais voilà qu'on s'aperçoit, trop tard hélas! que cet apostolat multiforme eut le grand tort — visible maintenant — de ne pas maintenir les distinctions nécessaires. Activité religieuse, activité sociale, activité professionnelle, activité commerciale et financière, activité politique, étaient déplorablement confondues. Œuvre et affaire se compénétraient dangereusement. Une catastrophe financière, la perte d'un milliard sur les 1,700 millions qui lui étaient confiés, vient atteindre durement, très durement, non seulement l'action financière du puissant organisme, mais, à cause de confusions que l'on ne pensa pas à éviter, son action professionnelle, son action sociale, son action politique et, peut-être, son action religieuse. L'œuvre est compromise par l'affaire. Une réforme profonde s'impose. Il faut, évidemment, que le *Boerenbond* continue à faire tout le bien qu'il faisait, mais il faut qu'il le fasse autrement à l'avenir. Il faut que soient nettement séparées l'activité spirituelle et l'activité matérielle. Il faut que la leçon profite et que l'apostolat en pays agricole flamand ne soit pas maintenu, demain, sous le poids de fautes qui s'expliquent pour le passé, mais qui deviendraient inexcusables demain si, à la clarté de l'expérience actuelle, elles ne conduisaient pas à des réformes indispensables.

Que l'on nous permette d'ajouter que ce n'est pas en criant très fort contre des ennemis extérieurs, imaginaires ou réels, que le *Boerenbond* sauvera ce qui peut et ce qui doit être sauvé. Et à ce propos, on ne peut que déplorer certaines n. i. es en scène des récentes Journées d'études où la gravité des événements fut noyée dans des « effusions » plus nuisibles qu'utiles. La tâche urgente n'est pas de s'exciter contre le dehors, mais pour une réforme au dedans. Le *Boerenbond* sortira de l'épreuve et tiendra tête à ses ennemis en se recueillant pour prendre une conscience nette de ses erreurs et de ses fautes. Il passera alors aux mesures que ces erreurs et que ces fautes imposent... Tout le reste est secondaire, sinon accessoire. Le *Boerenbond*, auquel nous n'avons cessé de témoigner ici l'admiration et la sympathie dues au magnifique effort apostolique qu'il incarnait, nous permettra de lui dire en toute amitié et en toute franchise, qu'il lui faut avant tout et d'urgence se réformer...

« Dès que sera close la querelle religieuse, je m'empresserai de quitter le parti catholique », vient de déclarer un jeune catholique liégeois dans un meeting contradictoire. Cette opinion, fort à la mode, n'est malheureusement qu'un coup d'épée dans l'eau, car la querelle religieuse est loin d'être close! En ce qui nous concerne, nous sommes plus nets encore que ce jeune catholique. La querelle religieuse terminée, le parti catholique n'aurait, pensons-nous, qu'à disparaître. Seulement, seulement, ce n'est pas pour demain. Et la demi-douzaine d'« étudiants » catholiques qui sont partis, comme cela, très à la légère, pour se distinguer, pour enrager les vieux, quand ce n'est pas par illuminisme, par révolutionisme morbide, à la remorque du citoyen de Man, pour collaborer à l'exécution du fameux plan, en seront pour leurs frais. Ils n'aboutiront à rien. Ils ne peuvent aboutir à rien. Laissons là M. Raymond De Becker qui se croit inspiré et dont les prétentions puérides font sourire. Laissons là aussi les... « étudiants » de l'*Avant-garde* dont l'agitation ne devrait pas sortir des cercles estudiantins de Louvain, mais auxquels des « aînés » rendent le très mauvais

service de les remarquer et de paraître les entendre. M. Paul Crokaert a fait le plus grand tort à ces jeunes en faisant un sort à leurs jeux et en leur servant le vin capiteux de la flatterie à grand tirage. Les socialistes en général, et M. de Man en particulier, s'illusionnent singulièrement, s'ils espèrent duper les catholiques belges par le canal de ces quelques jeunes gens. Mais laissons tout cela qui n'a guère d'importance pour nous en tenir aux problèmes qui se posent.

\* \* \*

Le système des partis politiques est, partout, en pleine décadence. En Belgique, comme ailleurs. Si notre décentralisation relative, l'exiguïté de notre territoire, notre bon sens national, ont minimisé quelque peu, chez nous, les inconvénients du système, ceux-ci n'en sont pas moins réels, même atténués, et le régime des partis jouit, en Belgique aussi, de la désaffection générale. Ce n'est pas nous qui le regretterons.

Et le parti catholique? Il a rendu les plus grands services, nul ne le contestera, mais son passé ne suffit pas pour empêcher la question de se poser : répond-il encore aux nécessités du moment?

Né d'une obligation sacrée : celle de défendre ce que les catholiques ont de plus sacré, le parti s'est vu acculé à prôner et à promouvoir des solutions « catholiques » à des problèmes qui n'intéressaient que peu ou pas la religion. Le besoin de soumettre le secondaire à l'essentiel, de tout subordonner à la sauvegarde des intérêts religieux, devait conduire à des simplifications regrettables. « L'âme de l'enfant » — puisque la question scolaire était le point vital à préserver — était jetée dans des débats, au fond économiques et financiers. Absurde par certains côtés, cette façon de faire se justifiait évidemment par la politique du moindre mal.

Les difficultés sont telles, en ce moment, que les inconvénients du système croissent et se multiplient. Comment en sortir? En mettant, sinon une fois pour toutes, du moins pour longtemps la question scolaire en dehors de nos luttes politiques. Nul doute qu'au lendemain de l'assurance, donnée aux catholiques, qu'ils sont à l'abri d'une guerre scolaire, nul doute que le parti catholique ne disparaisse comme tel. Et nous ne serions pas les derniers à nous en féliciter! Mais ce n'est pas encore demain que s'opèrera cette révolution dans notre vie politique, témoin l'ordre du jour voté dimanche dernier par les instituteurs socialistes.

Et pourtant, les socialistes ont bien tort! Car enfin, c'est eux qui cimentent le parti catholique, c'est eux qui, demain, nous obligeront encore à faire du cléricisme lorsque, aux prochaines élections, il faudra dissiper les équivoques, écarter les malentendus, déjouer les manœuvres des pêcheurs en eau trouble, confondre les adversaires en disant à l'armée catholique : Hélas! Hélas!

(Voir suite page 26)

## Conférences Cardinal Mercier

16<sup>e</sup> année

ET

## Grandes Conférences Littéraires

8<sup>e</sup> année

La prochaine conférence sera faite le **lundi 14 janvier**, à **5 heures** (Salle Patria) par

**M. MAURICE PERCHERON,**

Chargé de missions officielles en Indo-Chine, en Chine et au Japon.

SUJET :

**LA TRAGÉDIE DU PACIFIQUE**

Cartes particulières pour cette conférence : **5 et 10 francs**.

# Origine et but de la Franc-Maçonnerie

Lorsque deux adversaires sont aux prises, le meilleur moyen de connaître les motifs de leur conflit consiste à demander à l'un des combattants ses griefs contre son antagoniste, puis à demander à l'antagoniste ce qu'il pense des reproches qui lui sont adressés, et les réponses données de part et d'autre donnent une première indication sur les motifs de la querelle.

C'est ainsi que nous procéderons à l'égard de la Maçonnerie; et le premier adversaire qui se soit dressé contre les Loges étant l'Église catholique, c'est à Rome que nous demanderons de nous enseigner les raisons qui ont amené la condamnation de la Maçonnerie.

Le 28 avril 1738, l'encyclique *In Eminentissimi* était promulguée par le pape Clément XII. Et cette encyclique condamne les Maçons comme hérétiques (1).

Depuis cette époque, deux autres encycliques assimilent également les Maçons à des hérétiques (2) et l'encyclique *Humanum genus* de Léon XIII déclare que la haine portée par les Loges à l'Église catholique « est exclusive ».

Voici, définis par l'Église, l'origine et le but de la Maçonnerie : l'origine est hérétique, et le but est l'anéantissement du catholicisme.

Forts de ces enseignements, nous allons nous retourner vers les Maçons, leur demander ce qu'ils ont à répondre à ces accusations; et, comme l'on pourra s'en rendre compte, la réponse des Maçons ne manquera pas de netteté.

En octobre 1902 paraissait le premier numéro de l'*Acacia*, la grande revue maçonnique. Dans ce premier numéro se trouve une sorte d'article-programme définissant précisément les origines et le but de la Maçonnerie. L'article est signé « Maître Hiram », pseudonyme littéraire d'un Maçon qui faisait autorité dans les Loges à cette époque, le F. Limousin :

« Soulevons tous les voiles (écrivait le F. Limousin (au risque d'amener des protestations. Qu'est-ce que la Maçonnerie? C'est une Église, la Contre-Église, le Contre-Catholicisme, l'autre Église, l'Église de l'hérésie et de la libre-pensée... »

Voilà des réponses précises aux accusations de l'Église catholique aux Maçons. « Vous êtes des hérétiques, dit l'Église catholique aux Maçons. — Parfaitement, répondent les Maçons, nous constituons même l'Église de l'Hérésie. — La haine que vous portez à l'Église catholique est exclusive, dit Léon XIII aux Loges. — Évidem-

ment, répondent les Loges, puisque nous constituons la Contre-Église, le Contre-Catholicisme. »

Ces quelques citations ne résolvent pas complètement le problème de l'origine et du but de la Maçonnerie; mais l'on nous accordera qu'en orientant nos recherches, comme nous allons le faire, dans la voie de l'hérésie, nous partons d'une base raisonnable.

Les hérésies qui ont troublé l'Église sont nombreuses, et nous pourrions hésiter sur l'hérésie que recouvre la Maçonnerie, si l'organisation de la Maçonnerie, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la forme où nous la connaissons actuellement, ne nous donnait certaines indications précieuses à recueillir.

Le 24 juin 1717, une Loge maçonnique était fondée à Londres, à l'*Auberge du Pommier*. Le principal animateur de cette Loge était un ministre de la religion protestante, Théophile Desaguliers, chapelain du prince de Galles (1) et fils d'un pasteur calviniste de la Rochelle chassé de France par la Révocation de l'Édit de Nantes. La composition de cette Loge était protestante. Quelques années plus tard (1721-1723), un autre ministre de la religion protestante, Anderson, prédicateur de la Cour d'Angleterre, codifiait et promulguait les Constitutions qui, à l'heure actuelle, régissent encore le monde maçonnique (2).

Ces constatations nous permettent-elles de conclure que le protestantisme est responsable de la fondation de la Maçonnerie? Ce serait conclure un peu vite. Mais le rôle prépondérant joué par des ministres de la religion protestante dans la réorganisation de la Maçonnerie nous indique, tout au moins, que protestantisme et Maçonnerie ne s'excluent pas.

La Maçonnerie est-elle une sorte de « monstre », un cas unique de société secrète doublant le protestantisme; ou bien les hérésies qui ont ouvert la voie au protestantisme et certaines sectes protestantes elles-mêmes furent-elles également doublées de sociétés secrètes?

Pour résoudre cette question, il convient, tout d'abord, de préciser les hérésies anciennes considérées par les catholiques, ainsi que par les protestants, comme les aïeules de la Réforme :

Au XIII<sup>e</sup> siècle parut, en Angleterre, l'hérésie des Lollards, reprise au XIV<sup>e</sup> siècle par Wicléf et ses disciples, également en Angleterre. Au XV<sup>e</sup> siècle, les doctrines des Lollards et de Wicléf furent rénovées par un Tchègue, Jean Huss. Et Luther, à son tour, adopta l'hérésie de Jean Huss.

N'ayant pas fait une étude spéciale des hérésies aïeules du protestantisme et des sociétés secrètes dont elles pouvaient être doublées, nous ne citerons que quelques indications recueillies au hasard de nos lectures; indications qu'un travail plus approfondi

(1) Les Maçons étaient déferés au Tribunal de l'Inquisition : «...Voulons de plus et mandons que tous les Evêques et Prélats supérieurs, et autres ordinaires des lieux, que tout Inquisiteur de l'hérésie, informent et procèdent contre les transgresseurs, de quelque état, grade, condition, rang, dignité ou prééminence qu'ils soient, les répriment et les punissent des peines méritées, comme fortement suspects d'hérésie... » Encyclique *In Eminentissimi*.

(2) Ces deux encycliques sont l'encyclique *Ecclesiam* de Pie VII, datée du 13 septembre 1821, et l'encyclique *Humanum genus* de Léon XIII, datée du 20 avril 1884.

(1) C'est peut-être en souvenir du rôle joué par le chapelain du prince de Galles dans la réorganisation de la Maçonnerie, qu'en principe le prince de Galles est, de droit, grand maître de la Maçonnerie anglaise.

(2) FINDEL, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*. Traduction française, 1866, tome I, pp 150 et suiv.

permettrait, sans doute, de préciser et d'étendre. Car, ne l'oublions pas, la société secrète, pour les hérétiques du Moyen âge, n'était pas une affaire de goût; c'était une nécessité. La société médiévale n'était pas tendre pour l'hérésie. La distance était courte entre la découverte de l'hérétique et le bûcher. Il n'était possible de pratiquer une hérésie qu'en se cachant. Et cette nécessité était si connue, qu'encore au XVII<sup>e</sup> siècle, Abelly, dans son *Traité des hérésies*, pouvait écrire : « L'obligation au secret, c'est là une maxime qui a été ordinaire aux hérétiques, et une des marques les plus assurées par lesquelles on les a connus (1). »

Si l'on trouve que les indices que nous allons apporter sont assez faibles, en ce qui concerne les hérésies antérieures au protestantisme, que l'on n'en accuse que l'insuffisance actuelle de notre documentation. Comme l'on pourra en juger, notre documentation sera beaucoup plus précise lorsque nous étudierons les sectes protestantes elles-mêmes et les sociétés secrètes qui les ont doublées.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, un certain Léandre propage, en Prusse, la doctrine des Lollards reprise par Wicléf, doctrine qu'il combine avec la doctrine des Albigeois. Le grand maître de l'Ordre teutonique, Conrad de Wallenrod (1391-1394) fut soupçonné d'avoir secrètement favorisé Léandre et d'avoir adopté lui-même la nouvelle doctrine (2).

Peu après l'on constate, sans doute possible cette fois, qu'Henri de Plauen, grand maître de l'Ordre teutonique (1410-1413), s'est laissé gagner à la doctrine de Jean Huss, ainsi qu'un certain nombre de chevaliers de l'Ordre. Le 11 octobre 1413, Henri de Plauen est jugé et déposé (3). Son successeur à la grande maîtrise, Michel Kuchmeister de Sternberg (1414-1422), a fort à faire pour ramener à l'Eglise catholique les chevaliers passés au hussitisme, qui, pour se reconnaître, avaient adopté certains signes de ralliement (4).

Ce grand maître que l'on soupçonne d'avoir adhéré discrètement à l'hérésie de Wicléf, ces chevaliers ayant adhéré au hussitisme qui se reconnaissent à des signes de ralliement évoquent l'idée de société secrète, sans cependant démontrer d'une façon certaine l'existence de cette société. Mais voici qui est plus précis :

En suivant toujours l'ordre chronologique, nous parvenons au luthéranisme, qui, lui, à n'en pas douter, est doublé d'une société secrète.

La date de fondation de cette société, la Rose-Croix, est incertaine; mais nous savons qu'elle fut codifiée, en 1610, par le pasteur luthérien Valentin Andréa. Comme Théophile Desaguliers, animateur de la réorganisation de la Maçonnerie, Andréa, pasteur lui-même, appartenait à une dynastie de pasteurs, dont le premier en date était un ami de Luther. Dans le code de la Rose-Croix, la *Fama Fraternalis*, Andréa expose, sans ambages, l'origine et le but de la société : la Rose-Croix a pour but « d'apporter une aide cachée à la bonne cause »; et cette bonne cause est définie comme étant le christianisme réduit à deux sacrements, tel qu'il est pratiqué en Allemagne (5). Ajoutons que la Rose et la Croix qui forment le symbole de la Rose-Croix se retrouvent dans les armes de Luther (6) et que le personnage imaginaire autour duquel

gravitent les légendes de la société secrète s'appelle Christian Rosenkreutz, c'est-à-dire le Chrétien à la Rose et à la Croix, en un mot, Luther lui-même.

Aucune hésitation n'est possible : la Rose-Croix a été instituée pour la défense et la propagation du luthéranisme et cette constatation est fort intéressante pour notre étude : la Maçonnerie n'est pas une société secrète isolée dans le monde de la Réforme; d'autres sociétés secrètes ont servi de soutien à des sectes protestantes, car, notons-le, la Rose-Croix et la Maçonnerie sont deux sociétés bien distinctes. L'une, la Rose-Croix, se propose la propagation, en Allemagne, de la seule religion luthérienne, alors que la Maçonnerie, ainsi que nous le verrons, agit sur un plan interconfessionnel, franchit les frontières, et est, en un mot, l'Internationale protestante. Ajoutons encore que le symbolisme est différent dans les deux sociétés : les aventures fabuleuses de Christian Rosenkreutz n'ont aucun rapport avec le meurtre d'Hiram, le personnage central de la Maçonnerie.

En continuant à suivre l'ordre chronologique, nous sommes amenés à examiner si le calvinisme ne serait pas, lui aussi, doublé d'une société secrète. Et, dès l'origine du mouvement, nous constatons que Calvin lui-même avait fondé à Poitiers une société secrète, dans la rue de la Basse-Treille.

Les initiés se réunissaient clandestinement, et juraient, à voix basse, de garder le secret sur tout ce qui s'était passé au cours de cette assemblée. Ces réunions avaient, d'ordinaire, lieu la nuit, dans une crypte, et étaient présidées par un pasteur. Le pasteur lisait quelques versets de la Bible, refermait le livre, et improvisait un sermon contre la papauté.

Sans vouloir tirer des déductions hâtives des remarques que nous allons formuler, il est bon de noter dès à présent que dans ces réunions protestantes les assistants prenaient la dénomination de Frères. Quant aux pasteurs calvinistes, ils étaient, à cette époque, désignés sous la formule suivante : le Vénérable M. Untel; et, par abréviation, l'on disait un Vénérable pour désigner un pasteur calviniste. Nous sommes en présence de réunions clandestines de Frères qui se sont juré le secret, sous la présidence d'un Vénérable. Ces réunions s'appelaient des conventicules. Nous retrouvons donc, dans ces premières réunions secrètes calvinistes, une partie de la phraséologie des Loges actuelles : Vénérable, Frères, Convent.

Encore une fois, ne tirons pas de cette constatation des solutions hâtives, mais notons au passage cette analogie entre les rites secrets des calvinistes du XVI<sup>e</sup> siècle et les rites actuels de la Maçonnerie (1).

Cette analogie nous incite à nous demander si, dès son origine, le calvinisme fut en relations avec la Maçonnerie.

Un document reproduit par Claudio Janet, le continuateur du P. Deschamps (2), semble répondre par l'affirmative. Ce document extrait par l'éminent historien des *Annales maçonniques des Pays-Bas*, est intitulé « La Charte de Cologne », datée du 24 juin 1535.

l'Ordre, au 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste. (Charte de Cologne. Fondation de la Loge de l'Auberge du Pommier.) A noter également que dans les Loges qui s'intitulent Johannite, l'ordre des « colonnes » du Temple est inversé. Dans la Sainte Ecriture, et dans beaucoup de Loges, on les trouve dans l'ordre Booz et Jakin.

Dans les Loges, elles sont représentées par la lettre B et la lettre J, que les johannites inversent, sans doute pour former les initiales de Jean-Baptiste. (Voir l'entrée, donnant sur la rue, de la vieille Loge de Saumur, où les colonnes sont marquées J. et B.)

(1) Bien que cette remarque soit un peu en dehors de notre sujet, il n'est peut-être pas inutile de mentionner que ce fut à l'occasion de ces réunions secrètes de Poitiers que les pasteurs calvinistes prirent le nom de ministres. Voici dans quelles circonstances : Parmi les premiers initiés se trouvait Albert Babinot, lecteur à la « ministrie » de Poitiers (la ministrie était la salle où l'on commentait les Institutes). Afin de ne pas être découverts, la plupart des Frères adoptaient un nom de guerre, Babinot s'appela le « Ministre » parce qu'il lisait à la salle de la ministrie, et ce nom resta depuis aux pasteurs calvinistes.

Au sujet de ces assemblées secrètes de Poitiers, voir Audin, *Vie de Calvin*, t. II, ch. XX, pp. 386 et suiv.

(2) N. DESCHAMPS et CLAUDIO JANET, *Les Sociétés secrètes et la société*, 4<sup>e</sup> édition, 1881, t. I, pp. 318 et suiv.

(1) *Traité des hérésies*, d'Abelly, prestre, Paris, 1641, p. 48.

(2) FÉLIX SALLES. *Annales de l'Ordre Teutonique*, 1887, pp. 100 et 101.

(3) FÉLIX SALLES. *Annales de l'Ordre Teutonique*, 1887, pp. 124 et 125.

(4) FÉLIX SALLES. *Annales de l'Ordre Teutonique*, 1887, p. 126.

(5) *Fama Fraternalis*.

(6) AUDIN. *Vie de Luther*. Note 4 de la page 29, tome I.

Il est curieux de constater que les termes désignant une société secrète destinée à doubler une secte protestante peuvent se rattacher, d'une manière ou d'une autre, au fondateur de la secte. La Rose-Croix rappelle les armes de Luther; le martinisme, procédant des doctrines du nordique Swedenborg, est inspiré par le luthéranisme, et Luther s'appelait Martin.

Dans les pays où le calvinisme domine, la Maçonnerie s'intitule souvent Maçonnerie Johannite, et Calvin s'appelait Jean (\*). En Angleterre, la société secrète est parfois désignée par les mots « Royal Arch », et c'est le roi Henry VIII qui a introduit la Réforme en Angleterre; coïncidences curieuses... s'il s'agit de coïncidences.

\* A noter le soin des Maçons de situer les événements importants de

Il est trop long pour être reproduit ici. Disons seulement de la Charte de Cologne, dédiée à L. G. D. G. A. D. L'Un., présente toutes les caractéristiques des « planches » maçonniques actuelles. Cette charte a pour but, afin de réfuter les accusations dont la Maçonnerie est l'objet (accusations que la charte réfute assez mal), de préciser les buts, l'origine et l'organisation de la société. (Et ces « précisions » sont fort nébuleuses.) Notons cependant un passage bien net, et non dépourvu d'intérêt pour notre enquête.

Article F. « Quoiqu'en accordant nos bienfaits, nous ne devons nullement nous inquiéter de religion et de patrie, il nous a cependant paru nécessaire et prudent de ne recevoir jusqu'à présent dans notre ordre que ceux qui, dans le monde profane ou non éclairé, professent la religion chrétienne. »

Mais l'intérêt principal de ce document réside dans la qualité des dix-neuf signataires dont les noms suivent : « Hermanus — Carlton — Ja. Bruce — F. J. Upna — Cornelis Banning — de Coligny — Virieux — Johan Schröder — Hofman 1535 — Jacobus Prepositus — A. Nobel — Ignatius de La Torre — Doria — Jacob Uttenhow — Falk Nicolaes Vn Noot — Philippus Melanchton — Huissen — . . . — Wormer Abel . . . »

L'original de cette charte, nous apprend Claudio Janet, se trouve dans les archives de la Mère-Loge d'Amsterdam. L'authenticité en a été affirmée par un certain nombre d'historiens, dont Jansen, l'éminent savant catholique allemand; et cette authenticité a été niée par Findel, Allemand également, et auteur d'une *Histoire de la Franc-Maçonnerie* : « Tous ces arguments, écrit Claudio Janet, se résument à dire que les idées et le style ne sont pas du XVI<sup>e</sup> siècle, ce qui est résoudre la question par la question ».

Et voici les réflexions qu'inspirent à Claudio Janet la personnalité des signataires :

« Tous ceux des signataires de la charte, dont l'histoire a conservé le nom, furent des ennemis acharnés de l'Église.

» Hermann de Wic, archevêque-électeur de Cologne, dut être mis au ban de l'empire pour sa connivence avec les protestants.

» Nicolas Van Noot, Jacobus d'Anvers, prévôt des Augustins de cette ville, encoururent les mêmes reproches. Coligny est le chef des protestants français qui, non contents de s'attaquer à la religion nationale, voulaient établir une république aristocratique; Melanchton, enfin, est le compagnon infatigable de Luther. »

« L'ordre des francs-maçons, écrit encore Claudio Janet, dut employer toute son influence à propager le protestantisme... »

Il est évident que si la question de l'authenticité de la charte de Cologne était résolue par l'affirmative, le but de cette enquête sur l'origine et les visées de la maçonnerie serait d'ores et déjà atteint. Mais afin de ne pas nous appuyer sur une pièce contestée, nous admettrons, avec Findel, que la Charte de Cologne est une pièce forgée.

Seulement, même en adoptant l'hypothèse de la non-authenticité de la Charte de Cologne, c'est-à-dire l'hypothèse la plus défavorable à notre thèse, il n'en reste pas moins que la Mère-Loge d'Amsterdam conserve avec sérénité dans ses archives, et a même publié un document où, de par la qualité des signataires, la Maçonnerie fait figure de fille de la Réforme, fille ayant un caractère nettement interconfessionnel et international. Les Maçons de la Mère-Loge d'Amsterdam, qui doivent pourtant avoir quelques lumières sur la question, ne s'étonnent pas de l'existence d'un document maçonnique remontant aux premières heures du calvinisme, pas plus qu'il n'est étonnant de trouver au bas de ce document la signature de Coligny et celle de Melanchton.

D'ailleurs, cette opinion des Maçons d'Amsterdam, qui voient

dans la Maçonnerie, la fille du protestantisme, ne leur est pas personnelle :

Au cours de ses polémiques avec les pasteurs calvinistes (1),

(1) La polémique de Bossuet et des pasteurs calvinistes au sujet de « l'église invisible protestante » est intéressante à plus d'un titre.

Il est à noter que le pasteur Jurieu, le plus fougueux adversaire de Bossuet sur le terrain de « l'Église invisible », refuse le combat. Peu à peu, les autres pasteurs calvinistes suivent son exemple. Et, chose étrange, Bossuet, qui avait pour habitude de poursuivre ses avantages jusqu'à leurs plus extrêmes conséquences, se contente du désaveu de Jurieu, sans insister outre mesure sur cette mystérieuse Église.

Pour comprendre l'attitude de Jurieu et celle de Bossuet quelques détails sur leur biographie sont nécessaires :

Quelques années avant la Révocation de l'Édit de Nantes, Jurieu avait quitté la France et s'était établi à Rotterdam. A l'avènement du roi calviniste Guillaume d'Orange sur le trône d'Angleterre, Jurieu, financé par la Grande-Bretagne, organisa un vaste réseau d'espionnage s'étendant sur toute la France. Il fournissait des renseignements sur ce qui se passait à la Cour de Louis XIV, ainsi qu'à la Cour de Saint-Germain où s'étaient réfugiés les Stuart; mais la spécialité de son agence d'espionnage était la surveillance de tous les ports français. Les lettres de Jurieu au gouvernement anglais sont nombreuses, et ont été publiées (\*), ainsi que celles de son second, Caillaud. C'est à une lettre de ce dernier que nous empruntons un passage dépeignant l'activité de l'agence d'espionnage de Jurieu.

« ... Je puis dire que depuis de longues années que nous entretenons ce commerce (la surveillance des ports) pour le service de l'Angleterre et de l'État, que jamais rien n'a manqué de ce côté-là, et qu'on a été informé à temps de tous les mouvements des forces maritimes que la France a mise en mer toutes les années. C'est une chose qu'il nous est aisé de démontrer par les Mémoires curieux que nous en avons, et dont les avis ont été communiqués en leur temps aux ministres qui avaient la direction de ces affaires-là. Nous savons toujours à temps le nombre des vaisseaux qu'on équipe dans les différents ports, leurs forces, les endroits pour où on dit qu'on les destine, pour combien de temps ils prennent des vivres, afin de juger par là de la longueur de leur voyage. Ce commerce des ports ne se soutient qu'avec beaucoup de difficultés » (\*\*).

Si la thèse que nous avons développée dans cette étude est exacte, Jurieu était un personnage trop important du parti calviniste pour ne pas faire partie des « Elus » de « l'Église invisible ». Et, à ce premier titre, il peut être considéré, avec vraisemblance, comme un homme de sociétés secrètes. En second lieu, Jurieu était à la solde du roi calviniste d'Angleterre, en l'honneur duquel ainsi que nous l'avons vu, l'on fondait, en Grande-Bretagne, des Loges orangistes, et il paraît bien invraisemblable qu'il ait exclu de cet organisme secret le chef de son espionnage, le pasteur calviniste Jurieu avec lequel il était lié. En troisième lieu, l'organisateur et le directeur d'une agence d'espionnage est bien, à n'en pas douter, un homme de sociétés secrètes. A ce triple titre, et, certainement, au moins à un de ces titres, Jurieu connaissant la puissance que confère un organisme occulte, devait désirer ardemment que ses confrères huguenots, par leur maladresse, n'attirent pas l'attention de Bossuet et, par suite, l'attention du public sur l'action des sociétés secrètes. Son désir de ne pas engager la lutte sur ce terrain se comprend aisément. Et, chose étrange, la facilité avec laquelle Bossuet, de son côté, abandonne la lutte sur le même terrain s'explique précisément par le même motif, car Bossuet, lui aussi, était un homme de sociétés secrètes.

Il était entré dans une société secrète catholique, la Compagnie du Saint-Sacrement, fondée, sous Louis XIII, par le duc de Ventadour et dont saint Vincent de Paul, M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, et Bossuet lui-même avaient été les personnages les plus marquants. Comme Jurieu, Bossuet ne devait pas désirer attirer l'attention du public sur l'action des groupements occultes, ni peut-être attirer l'attention de Jurieu lui-même sur les « Invisibles (\*\*\*) » ainsi que les Protestants désignaient les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, dont ils avaient ressenti l'action, sans en connaître exactement l'essence.

Il est à noter que l'existence de la Compagnie du Saint-Sacrement fut ignorée des contemporains; il en fut de même du centre d'espionnage de Jurieu : de temps à autre, ses agents étaient arrêtés et pendus, mais la tête du groupement resta ignorée du gouvernement français. Si bien que, dans cette lutte ardente entre le catholicisme et le protestantisme, Bossuet et Jurieu, qui s'attaquaient à visage découvert, ignoraient l'un et l'autre que cette guerre livrée au grand air se doublait d'une guerre de mines. Or, plus exactement, chacun d'eux sachant bien qu'il menait un combat souterrain ignorait que son adversaire agissait de même.

Et puis, cette raison était-elle la seule qu'avait Bossuet de ne pas trop parler de sociétés secrètes? Peut-être craignait-il — crainte assez justifiée d'ailleurs — qu'un ascendant proche du roi régnant n'ait fait partie des élus de l'Église invisible. Peut-être même Bossuet possédait-il la preuve de cette affiliation. Ainsi, de nos jours, présente-t-on, paraît-il, le tablier ou le rituel maçonnique d'un ancêtre à qui veut étudier de trop près les dessous des Loges.

Ce qui rend aussi intéressante la polémique des pasteurs calvinistes et de Bossuet ce sont les analogies continues qui s'y rencontrent, entre la lutte antiprotestante et la lutte antimaçonnique.

Certains gens veulent, à tout prix, établir une distinction entre la bonne

(\*) JOSEPH DEDIEU, *Le Rôle politique des Protestants français*, 1685-1715, publié chez Bloud et Gay, 1, rue Garancière, Paris, 1920.

(\*\*) *Ibid.* Appendice II, p. 342. Il est à noter que l'agence Jurieu était surtout estimée par les Wighs (gauche protestante). Guillaume III et Marlborough soutenaient Jurieu. Au contraire, les Tories (droite protestante) voyaient Jurieu d'un mauvais oeil et finirent même par supprimer son agence.

(\*\*\*) Il est intéressant de constater que les protestants employaient pour désigner les membres de la société secrète catholique le terme même qu'ils employaient pour désigner l'Église de leur Credo.

Bossuet reprochait aux protestants d'être des novateurs, et de ne pouvoir établir la filiation de la doctrine qu'ils enseignaient.

Pour répondre à ce reproche, les adversaires de Bossuet essayèrent de rattacher leur doctrine à celle d'hérésies antérieures au protestantisme. Ils prétendirent être les continuateurs des Vaudois, des Albigeois, d'autres hérétiques encore. Mais l'évêque de Meaux démontra sans peine que les principes de ces hérésies étaient différents des principes de la Réforme. Tout au plus reconnaissait-il que Luther avait emprunté à Jean Huss certaines de ses doctrines, et qu'avant lui Jean Huss avait tiré de Wicléf certains de ses enseignements.

Mais ces emprunts partiels faits à une doctrine antérieure n'étaient pas assez importants pour constituer une filiation régulière; si bien que, poussés dans leurs derniers retranchements, les pasteurs calvinistes finirent par avouer l'existence d'une « *Eglise invisible* » doublant l'Église visible.

C'était, à les en croire, grâce à cette Église secrète que les principes du protestantisme s'étaient conservés, au cours des âges, depuis les débuts du christianisme.

L'évêque de Meaux ne pouvait laisser passer une telle affirmation sans rechercher l'origine de cette « *Eglise invisible* ». Et, comme nous allons le voir, ses recherches l'amènèrent à en trouver la source dans les écrits de Calvin lui-même.

Étudiant le catéchisme des « prétendus Réformés de France », Bossuet trouve, au dimanche XVI de ce manuel, la question suivante : « L'Église se peut-elle connaître autrement qu'en la croyant ? » Et voici la réponse : « Il y a bien l'Église de Dieu visible, selon qu'Il nous a donné des enseignes pour le connaître; mais ici (c'est dans le Symbole), il est parlé proprement de la compagnie de ceux que Dieu a élus pour les sauver, laquelle ne peut se voir pleinement à l'œil (1). »

Ou les mots n'ont pas de sens, ou cette réponse du catéchisme huguenot signifie que l'Église dont il est parlé dans le Symbole calviniste consiste essentiellement en une société secrète, et c'est bien ainsi que Bossuet interprète cet aveu :

« On semble dire deux choses, écrit-il : la première, qu'il n'est point parlé d'Église visible dans le Symbole des Apôtres; la seconde, qu'au défaut d'une telle Église qu'on puisse montrer visiblement dans sa croyance, il suffira d'avoir son refuge à cette Église invisible « qu'on ne peut pas pleinement voir à l'œil ».

D'où proviennent ces étonnantes affirmations du catéchisme huguenot? Bossuet va nous le dire :

« Toutes ces idées du catéchisme, écrit-il, étaient prises de

Franc-Maçonnerie anglo-saxonne et spiritualiste (lisez protestante) et la mauvaise Franc-Maçonnerie française et athée.

Les adversaires de Bossuet, eux aussi, voulaient l'amener à distinguer entre le bon protestantisme et le mauvais, satisfaction que l'évêque de Meaux ne voulut jamais leur accorder.

Certaines sectes protestantes avancées, parmi lesquelles les Sociniens et les Tolérants, lassés des luttes furieuses des différentes obédiences protestantes avaient décrété que l'on ne devait croire que ce que l'on comprenait, et, comme les querelles entre les sectes protestantes avaient fini par rendre inintelligibles les éléments les plus simples de la religion chrétienne, les Tolérants et les Sociniens avaient fini par ne plus croire à grand chose. Dans son *Histoire des Variations* et, plus encore, dans ses *Avertissements aux Protestants*, Bossuet amène ses adversaires à désavouer les Sociniens et les Tolérants. Puis, quand le désaveu de ses adversaires est acquis, Bossuet démontre qu'au nom de leurs propres principes les Réformés n'ont pas le droit de rejeter de l'ensemble des sectes protestantes, les Sociniens et les Tolérants. L'évêque de Meaux estime que ces sectes avancées sont composées d'esprits logiques, qui, bien pénétrés des maximes de la Réforme, en ont tiré, avant les autres, les conclusions qui s'imposent.

Moins le talent, les planches maçonniques protestant, au nom des principes de la Maçonnerie, contre l'excommunication du Grand-Orient rappellent par plus d'un point les raisonnements de Bossuet forçant les Réformés à convenir que les sectes avancées ont autant de droits que les autres de se dire protestantes : les adeptes du Grand-Orient sont les Tolérants de la Maçonnerie (\*).

(\*) A l'heure actuelle, une campagne est entreprise par le Grand Collège des Rites du Grand-Orient pour rejeter les maximes excessives des Tolérants et retourner au calvinisme.

Calvin qui l'a composé : car en expliquant l'article : « Je crois » l'Église catholique », il distingue l'Église visible d'avec l'invisible connue de Dieu seul, qui est la Société de tous les élus (1); et il semble vouloir dire que c'est de celle-là qu'il est parlé dans le Symbole : « Encore, dit-il (2), que cet article regarde, en quelque façon, l'Église externe (3). »

Cette société secrète, que Calvin affirme avoir existé avant lui, se ramifie-t-elle à la société secrète fondée par lui à Poitiers? Calvin ne le dit pas, mais il est difficile d'en douter.

L'on ne voit pas Calvin déclarant, aux adeptes de son groupement occulte : « Il existe une société secrète ayant pour but de conserver intactes les vérités du pur Évangile, au milieu des erreurs du papisme. La société secrète dont vous êtes membres a précisément le même but, mais elle n'a aucun lien avec la première. »

Calvin fut discret; mais d'autres le furent moins. Et l'aveu qu'il n'écrivit pas, nous le devons à la plume du F.: Limousin, ainsi que nos lecteurs ont pu le constater : « Soulevons tous les voiles, au risque d'amener des protestations, écrit-il. Qu'est-ce que la Maçonnerie? C'est une Église, la Contre-Église, le Contre-Catholicisme, l'autre Église, l'Église de l'hérésie et de la libre-pensée. » « La Maçonnerie, c'est l'Église invisible de Calvin », aurait pu ajouter le F.: Limousin.

Et que l'on n'aille pas croire que ces aveux du D.: Limousin soient uniques dans la Maçonnerie :

Le 4 mars 1882, à la Loge La Libre-Pensée d'Aurillac, le F.: Paul Roques, retraçant le rôle joué par la Maçonnerie dans la Révolution française, s'écriait :

« C'est vous, Messieurs, c'est la Franc-Maçonnerie, qui, fille de la Réforme, en présence des armées des tyrans, organisa les masses populaires..., etc..., etc... (4) »

Et, dernièrement encore, le F.: Albert Lantoine, dans son *Histoire de la Maçonnerie*, s'étonnait que la thèse de l'origine protestante de la Maçonnerie n'ait pas reçu la consécration qui lui semble s'imposer.

En Angleterre, l'union entre la Réforme et la Maçonnerie est plus étroite encore :

« Les ministres des différentes sectes et les clergymen de l'Église établie en font partie en grand nombre (de la Maçonnerie). Ils remplissent fréquemment dans les Loges les fonctions de chapelain et récitent (comme au temps de Calvin) les prières qui ouvrent et clôturent les réunions (5). » Claudio Janet écrit encore « que les rites maçonniques ainsi mélangés de christianisme leur paraissent (aux clergymen) tout semblables à ceux qu'ils pratiquent dans leurs temples (6). »

Même situation aux États-Unis où beaucoup d'Américains prennent la Maçonnerie pour une secte comme une autre (7).

Allons, le mot de Paul Roques est juste : la Maçonnerie est bien la fille de la Réforme. Mais, dans une société qui accueille des protestants de toutes sectes, il serait intéressant de discerner si, ainsi que les écrits de Calvin semblent l'indiquer, ce fut bien le calvinisme qui eut l'initiative de cette création, et qui, à l'heure actuelle, y possède une influence prépondérante.

Un court examen du plus ou moins de faveur de la Maçonnerie dans diverses nations, à diverses époques, va nous donner d'utiles indications. Examinons donc la situation de la société secrète

(1) *Instik.*, lib. IV, c. I, n° 2. Note de Bossuet.

(2) *Ibid.*, n° 3. Note de Bossuet.

(3) Pour cette question de « l'Église invisible calviniste », voir Bossuet, *Hist. des Variations des Eglises protestantes*, livre XV, et plus spécialement chapitres XXI, XXII et XXIII.

(4) *Les Sociétés secrètes et la Société*, t. III, p. 367.

(5) *Ibid.*, t. III, p. 501.

(6) *Ibid.*, t. III, p. 502.

(7) *Ibid.*, t. III, p. 546.

(\*) C'est nous qui soulignons.

dans les trois nations qui ont donné naissance aux trois branches principales du protestantisme : l'Allemagne, mère du luthéranisme; la France, où le calvinisme vit le jour; l'Angleterre, à laquelle le roi Henri VIII imposa l'anglicanisme.

En Allemagne, la Maçonnerie, dès qu'elle fut connue des pouvoirs publics, eut une situation difficile. En Prusse, le roi-sergent l'avait en particulière abomination. Il fallut que son fils, le futur Frédéric II, se fasse initier au rite écossais, en grand secret, sachant qu'en se faisant recevoir Maçon, il risquait sa tête. Du reste, dernièrement (1933), le chancelier Hitler précisait parfaitement les sentiments de l'Allemagne à l'égard de la Maçonnerie. « Cette institution, déclare-t-il en substance, ne fait pas partie de notre patrimoine national, ce n'est pas une création allemande. Si nous la conservons, en la modifiant, c'est uniquement en souvenir du grand Frédéric qui l'a introduite dans notre pays. »

Le roi-sergent, fervent adepte de la religion nationale allemande, ne considérait évidemment pas la Maçonnerie comme liée au luthéranisme. Quant au grand Frédéric, complètement sceptique, cette considération dut le laisser assez froid, s'il escomptait certains avantages politiques de l'introduction de la Maçonnerie en Prusse. Ces avantages politiques n'existent assurément plus (1) et Hitler se sépare de la Maçonnerie en déclarant qu'elle n'est pas une tradition allemande; affirmation qui ne se justifie que si le luthéranisme n'a pas pris l'initiative de sa création.

En France, notons, pour mémoire, que les édits royaux se multiplièrent, interdisant aux calvinistes de former des conventicules, sans grand résultat d'ailleurs. Puis, survint la Révocation de l'Édit de Nantes et l'éclipse momentanée du calvinisme en France. La Maçonnerie, sous sa forme actuelle, fit son apparition vers 1740, et moins d'un demi-siècle plus tard, les protestants étaient rétablis dans leurs droits. Si la Maçonnerie fut interdite par le cardinal de Fleury, elle fut au contraire accueillie avec la plus grande faveur par les classes dirigeantes; et par une coïncidence singulière, ce furent précisément les descendants des chefs calvinistes des guerres de religions qui entrèrent les premiers dans les Loges et en prirent la direction.

Mais ce fut surtout en Angleterre que la situation de la Maçonnerie fut tout d'abord difficile. Elle subit même une véritable persécution sous le règne de la reine Élisabeth, ardemment anglicane et hostile aux Écossais, chez lesquels le calvinisme s'était introduit.

Sous les Stuart la situation de la Maçonnerie s'améliora et elle devint excellente à l'avènement, en Angleterre d'un roi d'origine calviniste : Guillaume d'Orange.

Dans un curieux article publié par *Excelsior* du 18 août 1933, M. Edmond Demaître nous expose comment il fut reçu à Belfast, à la « Great Orange Lodge », fondée en l'honneur du roi Guillaume d'Orange en 1688, l'année même de son couronnement. M. Edmond Demaître écrit : « Elle (la Loge) garde de cette ascendance une analogie manifeste avec l'organisation de la Maçonnerie. » Comme dans les conventicules organisés par Calvin à Poitiers, les séances commencent par la lecture de quelques versets de la Bible, puis les initiés, les bras tendus, se lèvent et prononcent à haute voix la formule suivante :

« A la glorieuse, pieuse et immortelle mémoire du grand et bon roi Guillaume, qui nous a sauvé du papisme, de l'esclavage de l'argent en cuivre, des chaussures en bois, et une figue à la mémoire de l'évêque de Cork. »

(1) L'on affirme quelquefois, bien à la légère, que la guerre de 1914 résulte d'un complot de la Maçonnerie internationale contre la France. Or, nos adversaires ne totalisaient pas un millier de Loges, alors que les Alliés en possédaient plus de 25,000.

Ce complot maçonnique, inexistant en 1914, ne fut que trop réel lors de la rédaction du Traité de paix : systématiquement, toutes les nations catholiques furent sacrifiées aux nations protestantes. La Maçonnerie, fille de la Réforme, est une bonne fille ; elle aime sa mère et la défend.

« Sauvé du papisme » se comprend facilement : ces mots visent Jacques II Stuart, roi d'Angleterre catholique, que son gendre, Guillaume d'Orange venait de détrôner; quant à « l'esclavage de l'argent en cuivre », l'auteur de l'article nous apprend que ces termes concernent certaines opérations inflationnistes des Stuart; les « chaussures de bois » désignent les armées françaises de Louis XIV. L'évêque de Cork, auquel une figue est destinée, est le docteur protestant Peter Browne, qui, en 1715, voulut renforcer les témoignages de vénération des Loges pour la mémoire du roi Guillaume. Les initiés jugèrent ce redoublement de vénération inutile. (Depuis l'année précédente (1714), c'était la dynastie des Hanovre qui régnait en Angleterre) et ils ajoutèrent à leur serment la figue destinée à l'évêque de Cork.

M. Edmond Demaître fut reçu par le « grand-maître impérial des Loges d'Orange », sir Joseph Davison; et il apprit que les deux buts principaux de la secte étaient : 1<sup>o</sup> d'assurer la suprématie de la religion protestante; 2<sup>o</sup> de développer un loyalisme indéfectible pour la famille royale protestante d'Angleterre.

Vingt-neuf ans après la fondation de la Loge de Belfast, le chapelain du prince de Galles et le prédicateur de la Cour organisaient (1717-1723) la Maçonnerie sous sa forme actuelle (1). Rappelons à ce propos que Guillaume d'Orange, en l'honneur duquel fut fondée la « Great Orange Lodge », était d'origine calviniste et que le chapelain du prince de Galles était fils d'un pasteur calviniste.

L'examen historique que nous venons d'esquisser indique que la Maçonnerie ne peut être d'origine luthérienne, qu'elle n'est pas davantage d'origine anglicane. Reste une seule secte assez puissante pour avoir créé et propagé cette société secrète : le calvinisme. Mais dans ce cas, il faut expliquer l'évolution de l'Angleterre, traquant pendant longtemps les calvinistes et finissant par adopter une institution d'origine calviniste.

R. DE LABOULAYE.

(A suivre.)

## Histoire du dogme catholique (1)

VIII. LES FINS DERNIÈRES

Le judaïsme postérieur avait mêlé l'antique espérance du Messie annoncé par les prophètes à des rêveries sur l'établissement d'un royaume temporel dont la splendeur ferait oublier aux Juifs des derniers temps les souffrances et les humiliations endurées pendant des siècles de domination étrangère. « Seigneur, demandaient les apôtres eux-mêmes à Jésus ressuscité, est-ce maintenant que tu établis la royauté pour Israël ? » Le christianisme, on l'a vu plus haut, eut vite compris que l'accès du règne de Dieu prêché par Jésus n'était pas réservé au seul Israël, mais promis à toutes les nations; en revanche, il tint lui aussi, pendant longtemps, les yeux fixés sur la consommation des choses. « Que la grâce vienne et que le monde passe! Hosanna au Dieu de David! Notre-

(1) Quelles modifications subit l'Ordre à cette occasion? Il est difficile de le savoir, car Anderson, qui rédigea les Constitutions maçonniques, brûla, aussitôt après cette rédaction, toutes les archives de l'Ordre : moyen excellent d'éviter toute contestation ultérieure, mais procédé que les chercheurs ne peuvent que déplorer, en toute simplicité.

(1) Voir *La revue catholique* des 14-21 décembre 1934 et 4 janvier 1935.

Seigneur, viens! » Ainsi priaient dans les communautés de Syrie, à la fin du I<sup>er</sup> siècle, les fidèles appelant de leurs vœux le retour du Christ en gloire, qui viendrait juger selon leurs œuvres les vivants et les morts. Malgré l'avertissement donné par les saints livres que, pour Dieu, un jour est comme mille ans, beaucoup, au cours des premiers siècles, crurent à la proximité du retour du Christ justicier; les dernières convulsions du monde antique affermiront par exemple encore dans cette idée un saint Léon († 461) et un saint Grégoire le Grand († 604). A cette persuasion se joint parfois celle que le jugement fera suite à un règne du Christ sur terre, en compagnie de ses élus, pendant une durée de mille ans. Le millénarisme, toutefois, se verra porter un coup fatal, dès le III<sup>e</sup> siècle, par le spiritualisme d'Origène.

Ce n'est que peu à peu qu'on dégagait des Écritures et des enseignements traditionnels un corps complet de doctrines sur les fins dernières de l'individu. Le fait de la résurrection de la chair — sinon la nature des corps ressuscités, sur laquelle on ne réfléchira que plus tard — est incontesté dès les origines; clairement enseigné par saint Paul et très tôt inscrit dans les symboles, il forme un des articles spécifiques de la foi chrétienne; il faut, pour le nier, être aussi peu d'Église que ne le sont les docètes et les gnostiques. Par contre, d'autres points mettront des siècles à s'éclaircir. Signalons-en les principaux.

Il faudra attendre saint Augustin († 430) et saint Grégoire le Grand pour que soit fermement assis dans la croyance des chrétiens le dogme de l'éternité des peines de l'enfer. De l'enseignement d'Origène, peut-être simplifié, on avait surtout retenu que, après des épreuves successives, toutes les créatures intelligentes, démons et hommes pécheurs, feraient finalement retour à l'amitié de Dieu (apocatastase). Vivement combattue, même en Orient, dès le IV<sup>e</sup> siècle, cette théorie extrême trouve encore cependant un partisan tel que saint Grégoire de Nysse († 394). D'autres docteurs, par exemple, saint Jérôme en Occident († 419), proposeront l'apocatastase origénienne sous une forme atténuée: ils abandonnent le démon et les impies, apostats ou athées, à des supplices éternels, mais ils croient qu'aux pécheurs ordinaires il sera finalement fait rémission.

Le jugement, prélude de la rétribution, restant lié, pour la pensée chrétienne des origines, avec la consommation du monde, plus d'un docteur, encore au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècle, admet, entre la mort et le jugement, une phase intermédiaire pendant laquelle, le sort des âmes étant cependant déjà fixé, les élus n'ont reçu que les prémices de leur béatitude et les réprouvés celles de leur châtiement. La béatitude comporte-t-elle la vision de l'essence divine? Un saint Jean Chrysostome († 407) admet bien que les élus verront Dieu « comme ils peuvent », mais il ne comprend pas comment le créé pourrait voir l'incréd; Théodoret de Cyr († vers 457) estimera qu'ils participent seulement à la gloire de Dieu, éternelle comme lui mais distincte de son essence. L'état de la tradition est tel que le pape Jean XXII croira pouvoir soutenir, encore au XIV<sup>e</sup> siècle, que les élus ne contemplant que l'humanité du Christ et que la vision béatifique est différée jusqu'au jour du jugement général; il rétracte toutefois cette doctrine avant de mourir. Son successeur Benoît XII définira en 1336 que la rétribution essentielle atteint immédiatement après la mort les âmes entièrement pures et les réprouvés, que les élus voient Dieu face à face et contemplant sans aucun intermédiaire l'essence divine.

Quant au dogme du purgatoire, d'après lequel les âmes des justes qui sont morts dans l'amitié de Dieu n'accèdent à la vision béatifique qu'après avoir expié par des souffrances les restes de leurs péchés, il se dégage petit à petit, d'une part des textes scripturaires qui exaltent la perfection et les exigences de la justice divine ou qui parlent d'un feu purificateur, et d'autre part de l'usage antique des suffrages pour les défunts. Saint Augustin et surtout saint Gré-

goire le Grand contribueront, une fois encore, à le mettre en lumière. L'Église le définira au concile de Florence (1438) à l'occasion des controverses avec les Grecs, et elle le réaffirmera solennellement à Trente, au XVI<sup>e</sup> siècle, contre les négations des protestants, sans rien préciser toutefois sur la nature des peines que subissent les âmes dans cette épreuve.

## IX. LA MARILOGIE

Par la voix de la liturgie, la piété chrétienne loue en Marie l'extirpatrice de toutes les hérésies. Ce mot revêt un sens très exact pour l'histoire des premiers siècles, car c'est en connexion avec la réfutation des premières hérésies que l'affirmation des privilèges de Marie fait son entrée dans le dogme catholique.

Si haut qu'on les atteigne, les symboles professent, à la suite des Évangiles, que Jésus est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. La maternité de Marie prouve contre les docètes que l'humanité de son fils est réelle; contre les premières erreurs trinitaires et christologiques, le dogme de la naissance virginale relève la nécessaire transcendance de celui qui est devenu homme autrement que les hommes. Si aucun témoignage certain des trois premiers siècles n'appelle Marie mère de Dieu, ce titre est fréquemment attesté à partir du IV<sup>e</sup> siècle, et on a vu que c'est à l'occasion d'une controverse sur sa légitimité que les conciles du V<sup>e</sup> siècle définirent l'unité du Christ, Dieu et homme.

Dans l'entre-temps, la virginité perpétuelle de Marie s'est pleinement affirmée. Tertullien († vers 220), il est vrai, d'ailleurs pressé par le souci de combattre le docétisme, abandonne la virginité de Marie dans et après l'enfantement; mais de pareilles négations sont bientôt jugées blasphématoires, car il devient évident que la conception virginale du Christ entraîne après elle non seulement la virginité de Marie après l'enfantement, mais encore l'intégrité corporelle de la Vierge dans l'enfantement lui-même.

Jusqu'ici, pourrait-on dire, Marie a surtout été mise au service du dogme. Désormais, la pensée chrétienne, stimulée par le culte de la Vierge, dont les fêtes se développent en Orient à partir du V<sup>e</sup> siècle et en Occident à partir du VIII<sup>e</sup>, va s'appliquer à dégager de la maternité divine de Marie tous les privilèges personnels de la Vierge.

Et d'abord la sainteté exceptionnelle de la mère de Dieu, qui se concrétisera dans la doctrine de l'immaculée conception. Il ne pouvait évidemment être question de reconnaître cette prérogative à Marie avant que le dogme du péché originel n'eût été mis en lumière. Dans la suite, bien que la tradition exalte à l'envi l'éminente sainteté de la Vierge, on écarte, lorsqu'elle se présente, l'idée de l'immaculée conception, parce qu'on ne voit pas comment la concilier avec les dogmes de l'universalité du péché originel et de l'universalité de la rédemption. Marie, remarque-t-on, est fille d'Adam, dont elle a procédé selon les lois ordinaires de la propagation humaine; il ne se peut par conséquent pas que la rédemption du Christ ne l'affecte pas elle aussi. Ces motifs incitent nombre de docteurs du moyen âge, par exemple saint Bernard († 1153), saint Bonaventure († 1274), saint Albert le Grand († 1280), saint Thomas d'Aquin († 1274), à nier l'immaculée conception: conçue dans le péché, dit-on communément, Marie fut sanctifiée après l'animation de son corps. La voie sera libre après que Duns Scot († 1308) aura montré que ces objections ne sont pas insurmontables et fait voir les souveraines convenances de ce privilège de Marie. Le concile de Trente, au XVI<sup>e</sup> siècle, dira déjà, en enseignant l'universalité du péché originel, qu'il n'entend pas comprendre le cas de la Vierge dans son décret. La définition du dogme tardera encore cependant jusqu'en 1854: Pie IX proclamera alors que la Vierge a été exemptée de la tache originelle dès le premier instant de sa conception, en prévision des mérites de son Fils.

L'assomption de Marie, c'est-à-dire que Marie soit actuellement glorifiée dans son corps, sans qu'elle ait eu besoin d'attendre le jugement général, comme les autres élus, pour recevoir sa récompense totale, n'est pas encore un dogme. Toutefois, les théologiens disent communément que l'assomption est une vérité révélée, qui pourrait, par conséquent, être imposée un jour à la foi de l'Église. Il semble qu'on ne puisse faire remonter cette croyance aux apôtres par voie de tradition explicite, car les quatre premiers siècles sont muets sur la fin de la Vierge. La théologie oriente plutôt sa démonstration dans un autre sens : elle cherche à montrer que l'assomption est impliquée dans la victoire totale remportée par Jésus et sa mère sur le péché et ses suites.

La théologie accomplit de nos jours un travail analogue touchant la participation de la Vierge à l'œuvre de la rédemption et à la distribution des fruits de celle-ci. Elle argue notamment des données d'une tradition ancienne qui voit dans la maternité de Marie une coopération non seulement matérielle, mais morale, à l'incarnation et à la rédemption, et qui établit un parallèle entre le rôle joué par Ève dans la perte de l'humanité et le rôle joué par Marie dans son salut. Ainsi parle-t-on de Marie corédemptrice et médiatrice de toutes les grâces. L'Église n'a pas encore engagé définitivement son autorité dans ces problèmes.

#### X. LES PRÉAMBULES DE LA FOI

L'acceptation de la foi se complique de problèmes rationnels. En effet, quelle que soit l'influence que puisse et doive avoir la grâce sur la genèse de la foi, qui reste un don de Dieu, c'est à la raison qu'il appartient de reconnaître que Dieu a parlé aux hommes et que l'Église est la dépositaire autorisée de sa révélation. Il est donc de première importance que la raison humaine ne s'égare pas dans les démarches initiales de la réflexion religieuse. Voilà pourquoi l'Église, sans pourtant s'instituer maîtresse de philosophie humaine, a fait entrer dans son dogme une série d'enseignements sur les préambules rationnels de la foi.

Possibilité de la révélation et des signes divins qui la doivent accréditer, nécessité absolue de la révélation pour la connaissance des mystères, capacité inhérente à la raison humaine d'accéder avec certitude à la connaissance naturelle de Dieu et de percevoir la crédibilité de l'Église, autant de vérités tellement essentielles à la profession même de catholicisme qu'elles sont déjà impliquées dans les tout premiers essais d'apologie du christianisme. Les scolastiques du moyen âge les ont réduites en système, et c'est sous la forme qu'ils leur ont donnée qu'elles sont devenues le bien commun de la pensée catholique. Il n'y a cependant pas cent ans que l'Église les a formellement définies. Son intervention solennelle au concile du Vatican (1870) a été provoquée d'une part par les thèses modernes des philosophes non chrétiens sur le subjectivisme et le relativisme de la connaissance humaine, et de l'autre par les réactions parfois malheureuses qu'elles ont causées dans le camp des philosophes catholiques.

#### XI. L'ÉGLISE

Si l'Église a progressivement défini au cours des âges son dogme sur la Trinité, sur le Christ, sur la grâce et sur toute l'économie de la rédemption, elle a également précisé ce qu'elle est elle-même. Dès l'abord, prévenons ici une erreur de perspective, rendue aisée du fait que, dans les pages qui précèdent, le mot Église a souvent été employé au sens d'autorité enseignante. Certes, celle-ci est l'Église, mais l'Église est aussi et en premier lieu le corps mystique du Christ, l'universalité des croyants, chefs et fidèles qui, groupés suivant les formes institutionnelles voulues par le Christ, ont

foi dans la doctrine du Sauveur et vivent de sa grâce; de ce point de vue l'Église enseignante, ou mieux l'Église qui enseigne et qui commande, apparaît, même considérée dans la papauté qui en est la plus haute expression, comme une fonction qui s'exerce dans et au profit du corps mystique. Il convient de rappeler ces notions, parce que les réalités qu'elles distinguent n'ont pas été au même degré objet de développement. En effet, si la notion générale d'Église, corps visible et hiérarchique, doté de propriétés déterminées, est tirée au clair dès les premiers temps et ne sera mise en question que par des sectes, les définitions dogmatiques relatives à la fonction pontificale et aux privilèges qu'elle comporte ne seront définitivement acquises que beaucoup plus tard et à l'issue de controverses ardues menées entre catholiques.

A la fin de l'époque apostolique, les chrétiens apparaissent groupés dans des communautés locales autour de chefs institués par succession, qui dispensent et contrôlent la doctrine, comme ils président au culte et au bon ordre des assemblées. L'épiscopat unitaire ou monarchique, qui met aux mains d'un chef unique, l'évêque, le gouvernement de l'Église locale, est déjà attesté vers 110; il est commun à la fin du siècle. La foi et la charité, qui sont le lien le plus senti des groupements locaux, unissent également l'ensemble des Églises, parmi lesquelles celle de Rome jouit déjà d'un prestige particulier, et créent entre elles la conscience d'une vaste unité; au début du II<sup>e</sup> siècle, les lettres de saint Ignace d'Antioche qualifient l'Église de catholique. Ainsi l'Église est-elle, dès le principe, une société visible et hiérarchique, professant une même foi qui lui vient des apôtres, partout organisée sur un type essentiellement le même et dispensant partout la même sainteté; elle est catholique, une, sainte, apostolique. Les théologiens africains, un saint Cyprien († 258), un saint Optat de Milève († après 400), un saint Augustin († 430) le diront mieux que personne, à l'occasion de schismes qui désolent leurs Églises; d'avance ils réfutent les protestants du XVI<sup>e</sup> siècle, qui, niant la visibilité de l'Église, soutiendront que celle-ci ne comprend que les justes, ou même que les seuls prédestinés. Lorsque les traités de l'Église qui se constitueront à partir de la fin du moyen âge enseigneront que l'Église est une société parfaite, possédant sa fin propre et les moyens requis pour la réaliser, ils ne feront que formuler les principes qui inspirent une pratique séculaire. Depuis les origines, en effet, les évêques dans leurs communautés, et bientôt dans des conciles, régionaux ou généraux, se prononcent sur la foi, portent des lois, jugent les causes ecclésiastiques et frappent de peines les délinquants. Que l'Église soit indépendante de l'État, les Pères du IV<sup>e</sup> siècle le proclament à l'envi, en Orient et en Occident, contre le césaropapisme qui est né presque avec la conversion des empereurs; et s'il faudra attendre l'époque moderne pour voir clairement formulée la doctrine du pouvoir indirect, en vertu de laquelle l'Église, société spirituelle, a pourtant pouvoir sur le temporel quand il vient en contact avec le spirituel, les principes qui la justifient ont été énoncés dès le V<sup>e</sup> siècle par saint Augustin. Il a fallu la révolte de l'esprit moderne contre l'autorité de l'Église pour remettre en question ces vérités traditionnelles. Interrompu prématurément, le concile du Vatican (1870) n'a pu les définir solennellement; elles n'en font pas moins partie de l'enseignement ordinaire des évêques. Y a-t-il, par exemple, une vérité plus constante que l'infailibilité de l'Église en matière de foi et de mœurs? Cependant elle n'a jamais fait l'objet d'une définition solennelle directe.

L'unité est essentielle à l'Église du Christ, qui a prié pour que les siens fussent un. Mais quel devait être l'instrument de cette unité? Et jusqu'à quel degré devait-elle être poussée dans l'organisation hiérarchique de la société chrétienne? Depuis les origines, la tradition voyait dans la personne de Pierre le centre obligé et voulu par le Christ de l'unité ecclésiastique; au XIX<sup>e</sup> siècle, le

concile du Vatican a défini que le pape, successeur de Pierre, est l'agent qui réalise l'unité de foi et de gouvernement dans l'Église par son privilège personnel d'infaillibilité et par la juridiction ordinaire et immédiate qu'il possède sur toute l'Église, pasteurs et fidèles. Mais par quel lent cheminement et à travers quelles âpres controverses l'Église n'est-elle pas parvenue à ces affirmations! On en lira le récit en d'autres chapitres de ce livre. Il nous suffira d'indiquer le principe qui inspira les réflexions de l'Église sur tous ces problèmes. Il n'est autre que celui qu'exprimait déjà saint Irénée de Lyon, à la fin du II<sup>e</sup> siècle, en une heureuse formule : « l'origine plus forte » de l'Église de Rome, c'est-à-dire le fait que les papes succèdent à ce Pierre à qui le Seigneur a dit dans l'Évangile : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clés du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Contre l'interprétation catholique de ce texte et contre la conscience romaine de posséder la primauté sont venus se briser, au cours de l'histoire, une série de systèmes : les théories épiscopaliennes qui se réclament de saint Cyprien et d'après lesquelles l'unité de l'Église serait suffisamment assurée par la concorde nécessaire d'Églises particulières complètement autonomes; les théories byzantines qui affirment l'origine purement ecclésiastique de la primauté romaine; la théorie conciliaire née au moyen âge et nourrie par les malheurs du grand schisme d'Occident, selon laquelle on peut en appeler du pape au concile général, qui lui est supérieur; et enfin toutes les théories issues du gallicanisme, qui niait l'infaillibilité du pape et l'universalité de sa juridiction.

Les décrets du concile du Vatican n'ont pas fait qu'enrichir la liste des dogmes catholiques. Ils ont en même temps énoncé les principes qui garantissent aux yeux du catholique, tant pour le passé que pour l'avenir, la vérité de tous et de chacun des développements dogmatiques.

R. DRAGUET,  
Professeur à l'Université de Louvain.

## L'Eloge de Beernaert<sup>(1)</sup>

### Beernaert et le Congo.

Que fût devenue aussi la Belgique sans le Congo? Et le Congo, c'est le plus grand titre d'Auguste Beernaert à la reconnaissance de la Patrie.

Au retour de ses premières expéditions en Afrique centrale, John Rowland, *alias* Stanley, l'intrépide Gallois, avait vainement offert à ses compatriotes le fruit de ses découvertes; il n'avait rencontré qu'indifférence et mépris et avait quitté l'Angleterre le cœur meurtri.

Léopold II, dont la grande ambition était de trouver des débouchés nouveaux pour son pays, eut tôt fait de s'attacher le célèbre explorateur dont il partageait l'enthousiasme. Il l'appelle à Bruxelles et à son contact le grand rêve royal se précise.

Mais l'opinion publique est indifférente et le Roi se lamente sur ce pays de petites gens dont les préoccupations se mesurent trop souvent, hélas! à l'aune de mesquines querelles de parti.

Malou lui-même n'avait pas compris l'importance que la découverte du Congo pouvait avoir pour la Belgique. Le Roi lui en ayant

fait un jour confidence, il l'avait raillé et son premier souci, quand Beernaert lui succéda, fut de le mettre en garde : « On cherche à vous attirer, lui écrivit-il, sur un terrain fort glissant; en ce moment-ci il ne me paraît pas douteux que l'immense majorité des catholiques belges s'empresseraient de voter l'adjonction du Congo à la Belgique avec un territoire de 8 millions de kilomètres carrés, et ce dans l'espoir que les nègres nous délivreraient des libéraux. La nature de l'homme est ainsi faite, elle cherche toujours mieux! »

Ce n'était assurément qu'une boutade, mais cette défiance chez les meilleurs était bien significative de l'état d'esprit de la masse.

Seul, Beernaert, et peut-être aussi Alphonse Nothomb, avait deviné la portée de la royale entreprise et il ne lui ménagea ni ses encouragements, ni ses veilles, ni les ressources précieuses de sa diplomatie.

Il fait voter successivement par les Chambres, entre autres lois, une adresse de félicitations au Roi à l'occasion de la reconnaissance de l'Etat Indépendant (17 mars 1885), la ratification de l'Acte général de la Conférence de Berlin, qui en sanctionnait l'existence, et surtout il obtint l'autorisation pour le Roi de devenir Souverain de l'Etat Indépendant. Il fallait les deux tiers des voix : c'est l'unanimité moins une voix, qu'il recueillit.

Ce succès était dû autant à sa sagesse qu'à sa parfaite connaissance du cœur de ses compatriotes. L'union personnelle qu'il préconisait alors ne pouvait heurter sérieusement l'opinion des Belges; il l'avait présentée comme un témoignage d'admiration et comme un acte de courtoisie à l'égard du Souverain.

*Pour le moment, c'est l'œuvre personnelle du Roi; elle n'est, proclamait-il à la Chambre, ni catholique, ni libérale. Le Roi l'a poursuivie à travers des difficultés de tout genre, sans se décourager jamais. Il a réussi et de vastes contrées inconnues il y a dix ans se trouvent aujourd'hui dotées d'une organisation économique et politique qui a reçu la consécration du monde.*

*L'Europe a applaudi; elle a applaudi à la grandeur de la conception, à la grandeur et à la persévérance de l'effort et au désintéressement.*

Et au Sénat :

*Ce serait, disait-il, une faute nationale, et une faute internationale que de répondre à la demande du Roi par un refus. Ce serait méconnaître la bienveillante sympathie que les grandes puissances ont exprimées envers notre pays. Ce serait déterminer l'abandon d'une œuvre que tout le monde proclame, grande, généreuse et hardie. Ce serait se mettre en contradiction avec le sentiment du pays. »*

Et écoutez ceci :

*« Ce serait encourager le sentiment de timidité prudente et mesquine avec laquelle il faut rompre, si nous voulons nous faire dans le monde la place à laquelle nous pouvons aspirer. »*

Loin de lui faire peur, l'avenir le remplit d'espérance. La responsabilité que l'on doit attendre du gouvernement, il l'assume, dit-il, tout entière, il ne cherche en aucune façon à s'y dérober; il s'en fait un honneur.

Pour rallier à ses projets l'adhésion des chefs de la gauche, Léopold II avait conseillé à Beernaert d'insister sur le fait que le nouvel Etat avait des ressources suffisantes. Cet argument aussi avait porté.

Hélas! bientôt cependant la question financière se posa, impérieuse. Le Roi, sans compter, avait, de sa fortune personnelle, prélevé plus de 9,000,000 en trois ans. Continuer de la sorte était impossible, et il fallait faire appel à l'épargne publique. Beernaert combattit l'idée d'une loterie : la première Loterie coloniale. Pour une fois, il manqua peut-être de psychologie! Il lui préféra

(1) Voir la *Revue catholique* du 4 janvier 1935.

un emprunt à lots dont il avait étudié personnellement le projet. Il le défendit courageusement en rappelant que la Belgique, qui avait donné à l'œuvre du Roi une approbation éclatante, et qui lui avait fourni le concours de tant d'hommes dévoués, devait vouloir la soutenir et la développer.

*Faut-il démontrer, s'écrie-t-il à la Chambre, le 4 avril 1887, que l'œuvre du Congo est une grande œuvre, l'une des conceptions les plus hardies, les plus originales, les plus hautes de ce siècle?*

*Alors que partout en Europe le système de la protection se développe et que sur toutes les frontières se dressent des barrières douanières, que chaque nation prétend produire, par elle-même toutes choses, n'est-il pas évident qu'un pays, essentiellement producteur comme le nôtre, doit se préoccuper d'étendre ses relations au-delà des mers?*

*C'est au loin qu'il faut regarder. Au loin qu'il faut rechercher des débouchés nouveaux.*

*Eh bien, à ce point de vue, les vastes contrées de l'Afrique centrale, hier encore inconnues, aujourd'hui ouvertes à la civilisation, peuvent nous être bien utiles. Non seulement il y a là de nombreuses populations dont les besoins se développent déjà et qui donneront à notre industrie une clientèle nouvelle, mais, d'autre part, l'Afrique produit et surtout peut produire en quantités énormes des matières premières d'une grande importance commerciale.*

Le projet d'emprunt fut voté à la quasi unanimité; mais la bataille n'était pas encore gagnée; le public ne répondait pas à l'appel qui lui était fait.

Les démarches se multiplièrent; chose étrange, au début, la Société Générale refuse de s'occuper du placement. En France, à Vienne, où les efforts se sont successivement portés, l'indifférence est la même. Léopold II s'impatiente. Il menace de susciter à la Société Générale la concurrence d'un nouvel organisme. C'est Beernaert qui calme sa mauvaise humeur et qui, plaidant patiemment mais avec une ardeur admirable, cette belle cause, finit par rallier la Société Générale, la Banque de Bruxelles et un groupe de financiers belges à l'idée de l'emprunt. Sur les 150 millions on parvient à émettre une première tranche de dix millions.

Ceux-ci, à peine souscrits, le titre baisse... A Anvers, on refuse de le coter. Pour soutenir les cours, le Roi avance les fonds réservés à la publicité.

Quand il faut émettre une seconde tranche, ce n'est plus de l'indifférence que l'on rencontre, mais presque de l'hostilité. Les cours tombent en dessous de 84 francs.

Tout paraît compromis! Quand Auguste Beernaert, dans un geste splendide que Léopold qualifia de patriotique folie, mais qui mieux que tout autre permet de le comprendre, alla jusqu'à offrir au Roi toute sa fortune personnelle pour lui permettre de racheter les anciens titres qui seraient jetés sur le marché et de sauver ainsi l'œuvre africaine. Ce n'est pas aux paroles mais aux actes que se mesurent les convictions!

Enfin, l'emprunt est placé, mais à des cours désastreux, et les plus beaux projets de travaux risquent de s'évanouir. Et il en est un pourtant que rien ne peut différer. Stanley l'a proclamé: « Sans la ligne de chemin de fer de Matadi au Pool, le Congo ne vaut pas un penny. »

Cette ligne de pénétration, comment la construire si l'on n'a pas d'argent?

Ici encore, c'est Beernaert qui s'adresse au pays pour compléter les dix millions nécessaires et que n'ont pas procuré, les industriels et commerçants sollicités de constituer le capital de la Compagnie des Chemins de fer.

Aussitôt il rencontre des obstacles :

« Pourquoi avoir proclamé que l'union personnelle n'engageait pas la Belgique si c'est pour venir demander à la Belgique de financer le Congo? » lui dit-on.

« Pourquoi, s'écrie l'un des meilleurs esprits de la Chambre, M. Janson, faire de telles dépenses quand leur montant pourrait servir à améliorer le sort de l'ouvrier de chez nous? »

Beernaert ne s'émeut pas de ces critiques; il élève le débat et, se plaçant une fois de plus sur le terrain national, prononce un des plus beaux plaidoyers de sa carrière. Il démontre que ce n'est pas seulement l'honneur de la Belgique qui est engagé, mais aussi son intérêt. Il met en relief les résultats déjà acquis :

*C'est la paix qu'apporte dans ses plis, s'écrie-t-il, le drapeau étoilé.*

*L'organisation du centre de l'Afrique est presque patriarcale; nombre de petits chefs n'étendent leur autorité que sur quelques villages.*

*Mais ces clans étaient toujours en guerre entre eux; partout régnaient les pratiques les plus cruelles; le pillage, l'incendie, l'esclavage du vaincu, le cannibalisme même.*

*Aujourd'hui, partout où s'étend l'influence de l'Etat, plus de cannibalisme, plus de guerre, plus d'esclavage, et les nègres acceptent volontiers et sans résistance cette domination étrangère dont ils ne ressentent que les bienfaits.*

*N'y a-t-il pas quelque honneur pour la Belgique à avoir participé à de si grands résultats?*

*Est-ce inutilement que plus d'un de nos braves officiers les a payés de sa vie?*

Le projet de loi accordant le crédit demandé fut voté à une majorité écrasante de la Chambre. Au Sénat il recueillit quarante-huit voix et une abstention, et il est piquant de noter que le sénateur qui s'abstint, ainsi que le raconte M. Mélot, le fit parce que l'on avait pas encore décrété la construction de la ligne directe de Bruxelles à Londerzeel...

Pourquoi fallait-il qu'une ombre aussi mesquine soit apportée à ce tableau?

Les années passent, l'œuvre du Roi grandit... mais les ressources font défaut. Un plan financier nouveau est élaboré par Beernaert : projet de prêt de 25 millions par la Belgique à l'Etat Indépendant. Cinq millions devaient être versés de suite, le solde en annuités de 2 millions pendant dix ans, mais avec la faculté pour la Belgique, après ce délai, de s'annexer l'Etat Indépendant. C'est alors que le Roi confie à son chef de cabinet son intention de faire de la Belgique son héritière; il lui eût été facile, s'il l'avait voulu, de faire argent du Congo, mais il n'a voulu d'autre héritier que son pays.

*Il y a des jours, écrit-il, dans la vie des peuples, où il faut savoir aller de l'avant vers la fortune, la considération et une belle destinée sous peine de rétrograder pour arriver par l'anémie à une fin lamentable.*

Le Roi n'avait-il pas dit déjà :

*Un roi pour rendre service à son pays ne doit pas craindre de concevoir et de poursuivre la réalisation d'une œuvre même téméraire en apparence. La richesse d'un souverain consiste dans la prospérité publique.*

Beernaert avait compris et la Belgique, grâce à lui, comprenait à son tour ce qu'elle pourrait attendre du Congo. Mais Léopold II, à ce moment précis, tente de tirer du Congo lui-même les ressources nécessaires et il frappe d'impôts les sociétés commerciales. Beernaert s'insurge alors et représente au Souverain l'impopularité de la mesure, prévoyant les protestations qui vont surgir de tous côtés. Il serait inique d'entraver l'exercice du commerce après avoir appelé là-bas les commerçants. L'Etat Indépendant, prétendait-on, leur faisait une concurrence peu loyale; tandis qu'il les frappait d'impôts, il achetait lui-même et revendait l'ivoire.

Les officiers sont accusés.

Beernaert, dans un discours d'une magnifique envolée, une première fois les défend.

Mais voici que des rapports lui parviennent; les sociétés menacent de se dissoudre. L'on fuit devant les soldats de l'Etat. L'ivoire se cache. Il faut donc réduire provisoirement les grandes expéditions, renoncer aux primes accordées aux officiers pour la récolte des fruits domaniaux. C'est le programme que dans un entretien fameux, les 21 et 22 juillet 1891, il trace au Roi.

Celui-ci a des visées trop grandes pour s'arrêter au premier obstacle. Il n'écoute pas, il pousse au contraire les grandes expéditions le plus loin possible, vers l'Égypte, vers le Soudan, vers le Katanga, vers le Congo français; tous les fruits domaniaux sont mis à la disposition de l'Etat. L'Etat Indépendant est accusé d'en avoir vendu pour deux millions sur les grands marchés anglais et à Hambourg; on l'accuse aussi d'armer les Noirs.

Beernaert adresse à Léopold II de nombreux reproches. Celui-ci conteste uniquement les chiffres. De cette époque datent les premières difficultés qui surgiront plus tard entre le Roi et son ancien chef de cabinet. Mais devant les accusations exagérées et par trop basement exploitées, Beernaert va défendre l'Etat Indépendant et le Roi.

Il justifie les grandes expéditions à la séance du 14 mai 1892, rappelant que c'est par une occupation effective que seule une nation peut prétendre faire respecter son droit de souveraineté. Il cite l'exemple de l'Angleterre qui n'a jamais reconnu en Afrique aucune revendication de souveraineté si elle n'était appuyée par l'occupation réelle du territoire revendiqué.

Aux griefs relatifs à la vente des produits par l'Etat Indépendant il répond en rappelant les avances faites personnellement par le Roi. Ainsi, conformément à son rôle de ministre, Beernaert a couvert la Couronne. Le Roi l'en remercia aussitôt en termes chaleureux :

*C'est vous, cher Ministre, lui écrit-il, qui m'avez placé à la tête de l'Etat. Je suis heureux que vous lui conserviez voire sympathique appui, il est indispensable au maintien de sa jeune existence.*

Une fois de plus les manœuvres sont déjouées et la calomnie est vaincue!

Ainsi, si l'œuvre a prospéré, si les premières étapes sont heureusement franchies, si la voie est dès à présent largement ouverte, c'est à Beernaert qu'on le doit, et quand, le 2 décembre 1894, Léopold II lui dira : « Si le Congo existe, c'est grâce à vous », il exprimera justement, par avance, la gratitude profonde de la nation.

#### La revision de la Constitution

Tandis que la collaboration de ce Souverain de génie et du grand homme d'Etat faisait franchir à la Belgique les étapes qui devaient nous assurer un jour définitivement la magnifique colonie que nous envient aujourd'hui les plus grandes puissances, les efforts devaient également se porter sur l'œuvre délicate entre toutes de la revision de la Constitution.

Ce n'était pas assez, en effet, aux yeux de Beernaert, d'avoir ramené l'apaisement dans les esprits et d'avoir ouvert au pays les plus belles destinées, il fallait vaincre à l'intérieur l'esprit d'immobilisme qui risquait de compromettre l'avenir. En 1890, l'agitation socialiste pour le suffrage universel, cette utopie destinée à supprimer les élites au profit de la masse, et dont notre époque connaît, hélas! les funestes effets, avait repris.

Le 10 août, à l'issue du Congrès socialiste de Saint-Gilles, qui avait réuni trente mille hommes, les organisateurs, Volders, Bertrand et Anseele, grisés de leur succès, avaient envoyé au Roi

ce télégramme insolent : « Pour information vous avez demandé le mot d'ordre du pays. Ce mot d'ordre est « le suffrage universel. » Maladresse inconcevable de primaires!

Par contre, le 17 novembre, six députés doctrinaires et radicaux avaient de leur côté déposé un projet de revision des articles 47, 53, et 56 de la Constitution visant le régime censitaire. A droite, le ministre de l'Intérieur et M. Woeste sont hostiles; Woeste, pour le moins, trouve la revision inopportune; Beernaert est persuadé, au contraire, qu'il vaut mieux faire la revision que la subir. Il est adversaire du suffrage universel, mais, tacticien habile, il estime préférable de ne pas s'opposer à la prise en considération.

Une fois de plus, pour imposer sa décision à son parti, il menace de démissionner.

Sous le régime électoral en vigueur, notre pays, qui s'était étonnamment développé depuis 1830, ne comptait que 137.700 électeurs. Le fonctionnement du régime parlementaire ne pouvait plus être assuré. Déjà l'Angleterre et cinq ans plus tard la Hollande avaient elles-mêmes élargi le système de suffrage; Beernaert s'efforça d'obtenir, avant qu'il ne fût trop tard, l'adhésion du Roi et de la droite à l'idée de la revision; et, cela fait, il faudrait encore y rallier une partie de la gauche, car nos textes constitutionnels exigent une majorité de deux tiers. Tâche ingrate!

Léopold II, heureusement, avait trop le sens des réalités que pour ne pas approuver le plan de son premier ministre. Il lui recommanda seulement de faire une œuvre de belle architecture politique en évitant que l'accession des masses populaires ne vienne subitement affaiblir le Pouvoir exécutif. Entre autres garanties d'inégale valeur, il envisageait l'introduction de dispositions relatives au mariage des princes, à la création d'une police d'Etat, à l'établissement du referendum et au renforcement du Sénat.

C'est avant tout sur la question du referendum que se portèrent les efforts du Souverain. Beernaert lui semble n'en avoir soutenu le principe que sans grande conviction; sans doute ne s'illusionnait-il guère sur la portée de cette institution absolument nouvelle en régime parlementaire.

Le Roi voyait dans le referendum un élément de renforcement de son pouvoir et, sans doute aussi, le moyen de réaliser complètement un jour, avec l'appui direct du pays, les projets capitaux de son règne : le service personnel et l'annexion du Congo.

Le Souverain ne se trompait-il pas? On l'a noté : « Les peuples s'élèvent difficilement au-dessus des contingences de l'heure. Ils redoutent les sacrifices qui ne leur apporteront pas en compensation des avantages immédiats »; et le résultat d'un referendum populaire eût sans doute amené de dures déceptions.

Beernaert ne se dissimulait pas non plus l'embarras où pourrait se trouver un jour la Couronne si la majorité obtenue par le referendum était peu importante; quelle serait alors l'attitude du Roi? Serait-il obligé de sanctionner à une majorité de quelques voix seulement, ou garderait-il la liberté de se prononcer contre elle? Quoi qu'il advienne, sa décision serait facilement taxée d'arbitraire. Ainsi exposé aux critiques, le pouvoir royal, au lieu d'être renforcé, se trouverait affaibli.

Le Roi est tenace, et il ne néglige aucun argument pour convaincre son chef de cabinet; il lui signale volontiers les articles parus dans la presse étrangère, en Angleterre notamment, et dont l'on peut croire qu'il avait été l'inspirateur.

La réforme souhaitée n'aboutit pas; elle fut repoussée en sections; quand l'idée en sera reprise, après l'armistice, elle ne retiendra guère davantage l'attention et cependant le referendum présenterait peut-être aujourd'hui l'intérêt d'être un frein pour le Parlement. Le génie de Léopold II avait-il deviné que les abus du parlementarisme amèneraient un jour une telle désaffection

de la nation à l'égard du Parlement qu'elle rendrait utile la consultation directe du pays par le Roi?

Rien n'interdit de le penser.

La déconvenue du Roi fut grande, mais il insista aussitôt sur le renforcement du Sénat. Beernaert fit l'impossible pour arriver à ce résultat par l'élection à deux degrés, non que le Sénat dût constituer à ses yeux une barrière, mais parce qu'il avait de cette institution une plus haute conception, et qu'il voulait en faire l'assemblée de l'élite, destinée à guider le pays.

« Dans les démocraties, le Sénat devrait être, disait-il, une lumière qui éclaire le peuple, plutôt qu'un frein qui prétende en arrêter la marche. »

L'on sait, hélas! qu'il échoua en grande partie, n'obtenant en fin de compte qu'un régime hybride, l'élection de quelques sénateurs par les conseils provinciaux. Ainsi le Sénat devait rester, selon le mot cruel de M. Woeste, « une Chambre d'entérinement ».

Quant au régime électoral, qui faisait dépendre du paiement d'un cens la qualité d'électeur, il était suranné. Beernaert, après avoir d'abord préconisé pour le remplacer un système de suffrage se rapprochant du système anglais et basé sur l'habitation, qui eût déjà triplé le corps électoral, défendit ensuite et obtint l'instauration du régime par vote plural qui, tenant compte de divers éléments de capacité, de richesse et de famille, aboutissait à un résultat analogue, peut-être même meilleur, parce qu'il constituait « l'embryon d'un système vraiment représentatif des intérêts » qui, en théorie, comme il l'a dit à la Chambre le 28 juin 1901, était encore « la meilleure formule organique du suffrage universel ».

Beernaert s'attacha aussi à la réalisation du principe de la représentation proportionnelle afin d'assurer aux minorités leur place dans la gestion des affaires de l'Etat. Il prévoyait sans aucun doute la montée facile du flot socialiste et le recul consécutif du parti libéral, composé d'une élite intellectuelle nécessaire à ses yeux à la bonne administration du pays; la représentation proportionnelle dont Beernaert se faisait le champion devait, dans les circonstances de l'époque, constituer une digne protectrice pour les partis d'ordre. Beernaert ne fut pas compris. Nous sommes en 1894, le projet de loi est étranglé en sections, à une forte majorité.

Au même moment, voici qu'une nouvelle offensive protectionniste est engagée par certains de ses amis qui préconisent des droits sur l'orge et le houblon, sur la farine, les avoines, le beurre, la margarine, etc. Beernaert souffre dans ses convictions les plus profondes et ne peut plus continuer dans de telles conditions à assumer une tâche que ses amis eux-mêmes lui rendent impossible. La démission du Cabinet est envoyée au Roi à Montreux, mais elle ne le touche qu'à Aix-les-Bains par la voie des journaux.

Léopold II aussitôt rentre à Bruxelles et dans une réunion pathétique dont M. de Burlet a tracé le récit, il insiste auprès de Beernaert pour qu'il demeure à son poste; mais celui-ci ne se laisse pas convaincre :

*Si la faute du protectionnisme doit être commise, répond-il au Roi, je préfère qu'elle ne soit pas commise sous sa présidence. Je demande au Roi de ne pas insister.*

*La France peut se permettre de ces expériences. En Belgique, c'est une question de vivre ou de ne pas vivre.*

*Les questions de prix de vente sont pour nous des questions d'existence.*

Le Roi fait appel à sa modération. « Votre présence, lui dit-il, sera pour le pays une garantie qu'on n'ira point aux exagérations dans la question protectionniste. » Que fera le pays sans général, sans chef? Le Roi redouble d'insistance. « Encore une fois je me mets à vos pieds, lui dit-il, pour que vous vous rendiez à mes instances. »

Beernaert répond :

*Sire c'est pour moi une question de dignité et d'honneur politiques. Je suis désolé de ne pouvoir me rendre au désir du Roi, mais il n'est impossible de fouler aux pieds mes opinions anciennes et basées sur d'inébranlables convictions.*

Ces paroles furent suivies d'un long silence, rapporte M. de Burlet, et l'émotion du Roi allait sans cesse croissant.

« Le Roi, fort pâle, baissa la tête, des larmes roulèrent de ses yeux, et, ne pouvant davantage contenir son émotion, il sanglota pendant plusieurs minutes. L'émotion gagna tous les ministres. »

Beernaert, très pâle aussi et vivement impressionné, dit au Roi :

*Sire, je ne sais comment exprimer à Votre Majesté le chagrin que j'éprouve de l'émotion dont je suis pour le Roi la cause involontaire.*

A ce moment, le Roi prend la parole :

*Je ne rougis pas, devant mes ministres, déclare-t-il, des larmes que je verse à ce moment; le Conseil comprendra cette émotion puisqu'il la partage. Elle n'est que trop naturelle et je ne trouve pas de mots qui puissent exprimer suffisamment ma reconnaissance pour les services éminents que durant ces dix années consécutives, M. Beernaert a rendus à son pays, et à son Roi, par son travail, son talent et son incomparable dévouement. Puisqu'il abrite sa décision sous sa dignité et son honneur politiques, je ne me crois pas autorisé à insister davantage.*

Le Conseil se sépara alors sans que l'émotion fût pleinement dissipée.

Auguste Beernaert cessait ainsi d'être chef de Cabinet.

#### La retraite ministérielle

A l'encontre de tant d'autres qui ne disparaissent du pouvoir que pour un laps de temps seulement, il l'abandonne, lui, sans esprit de retour. Il ne recherche pas non plus dans la finance une retraite dorée.

Il a alors soixante-cinq ans et il aime trop le barreau. Soixante-cinq ans! C'est la jeunesse encore pour certains avocats. Il revêt sa toge et rentre au palais auréolé d'un prestige sans pareil.

Il n'y trouve pas un repos pourtant bien mérité; sa vie y est plus active que jamais : les intérêts les plus considérables recherchent l'appui de son talent et la faveur de ses conseils.

Aussi ne connaît-il guère de loisirs. C'est dans son cabinet de travail, sur un coin de son bureau encombré de dossiers, et tout en dépouillant son courrier, que fréquemment il prendra son repas, toujours copieux et souvent arrosé d'un cru célèbre, auquel, malgré tout le désir qu'il en a, il ne peut, hélas! toujours apporter l'attention souhaitée.

Il faut toutes les ressources de la diplomatie de M<sup>me</sup> Beernaert(1) pour obtenir qu'il prenne, en écoutant un peu de musique, quelques instants de repos avant de se remettre au travail. Il est pressé par le temps : avant de partir pour la Chambre, il entend que son courrier soit expédié. A la soirée, à peine rentré, il se remet à la besogne jusque bien avant la nuit; la fatigue n'a pas de prise sur cet homme étonnant.

A cette époque, où la machine à écrire est à peine connue, son beau-frère, son cadet de plus de trente années, s'offre parfois à l'aider en recopiant des notes ou des conclusions. Voici qu'un soir, après quelques heures, il s'est assoupi à la tâche. Beernaert s'en aperçoit; il se garde bien d'interrompre son sommeil, se contentant de lui dire gentiment au réveil : « Comment, vous vous sentez fatigué? Mais il faudra faire venir le docteur, ce n'est pas naturel. »

(1) Née Borel de Bitche.

Ce qui était extraordinaire, à la vérité, c'était sa résistance à lui; la lassitude lui était inconnue. Pendant sa longue retraite ministérielle, il collabora à une foule de travaux. Les Académies belges et étrangères se disputent l'honneur de le compter dans leur sein.

Ses anciens collègues de la Chambre rendent unanimement hommage à sa clairvoyance et à son impartialité en lui confiant la lourde charge de présider leurs débats. Il la conservera pendant cinq années, ne l'abandonnant volontairement que pour la remettre en de plus jeunes mains.

Il n'intervient plus guère dans les débats parlementaires que pour souligner, chaque fois que l'occasion s'en présente, le point de vue national. Il se réjouira de voir prôner par ses adversaires et finalement aboutir la question de la représentation proportionnelle qui avait causé sa chute, ne cachant pas le plaisir de gourmet qu'il en éprouvait.

Mais son inlassable ardeur va l'engager encore dans une autre voie, et ses idées heurteront parfois celles du Roi.

L'Union interparlementaire pour la Paix est créée. Beernaert en devient l'un des membres les plus éminents et les plus écoutés. Les délégations étrangères nous envient cet homme d'Etat qu'elles appellent un autre Gladstone.

A maintes reprises il dirige leurs assises et collabore à leurs travaux en vue de faire triompher les idées de paix, qui lui tiennent tant à cœur. Il préside de nombreux congrès internationaux, fonde l'Association belge pour l'Unification du Droit maritime, dont les travaux aboutissent aux conventions sur l'abordage, l'assistance et le sauvetage maritime qui seront introduites en 1911 dans notre code de commerce.

Le droit public international devient son domaine de prédilection. Il est délégué de la Belgique en 1899 à la Conférence internationale de la Paix à La Haye. Il s'y fait résolument l'avocat des petites puissances. Il préside la Commission de limitation des armements et celle de l'interdiction conventionnelle de certains engins de guerre. Il est envoyé comme délégué de la Belgique à la Commission internationale d'arbitrage dont il avait été l'inspirateur.

En 1907 se tient la seconde conférence de La Haye. Il est ministre plénipotentiaire de la Belgique. A peine remis d'une pneumonie, autre pèlerin de la paix, il se rend sans hésitation à son poste. Il préside la Commission chargée de la réglementation des droits de la guerre sur terre. Il multiplie les ressources de son talent pour obtenir le renouvellement de l'interdiction de lancer des projectiles et explosifs du haut des ballons. Un des premiers, il a entrepris, dans toute son horreur, le fléau des guerres aériennes dont il aurait voulu épargner les victimes innocentes. Hélas! sa motion n'est pas accueillie, et il en ressent une profonde amertume.

Il est choisi pour présider l'Union interparlementaire; il en reçoit les membres à Bruxelles, les accueillant avec un faste sans pareil, allant jusqu'à leur offrir un spectacle à la Monnaie et un autre sous les frondaisons du parc et au bord des majestueuses pièces d'eau de Tervueren, dans ce décor prestigieux digne de Watteau.

Ce grand bourgeois recevait comme un grand seigneur. « Il a d'ailleurs toujours été un homme du monde, très accueillant, note le comte de Lichtervelde; il n'avait ni dans son langage ni dans ses habitudes ce je ne sais quoi de froid et d'austère qui, chez M. Woeste, par exemple, n'était pas sans heurter la bonne humeur nationale. »

Son nom est connu et vénéré dans l'Europe entière: c'est à lui que les plus grandes puissances recourent pour arbitrer leurs conflits. Tour à tour, la France et l'Angleterre, la Bulgarie, la Turquie s'en remettent à sa sagesse pour les départager à l'occasion de conflits d'intérêts de la plus haute importance.

Nul homme d'Etat ne jouit à l'étranger d'un tel prestige, d'une admiration aussi profonde et d'une confiance aussi entière.

Jamais il ne se lasse et le poids des années semble ne pas peser sur ses vaillantes épaules. Ses campagnes en faveur de la paix lui valent le prix Nobel; ce fut pour lui l'occasion de fonder des prix dans l'Académie des Sciences et dans l'Académie flamande.

Il témoigne encore de sa générosité en faveur de l'Université de Louvain par des dons princiers.

Sa vie demeure simple et se partage entre sa campagne de Boitsfort et son hôtel de la rue d'Arlon; mais il voyage toujours beaucoup, ne perdant aucune occasion de porter au loin le renom de la Belgique.

En cela aussi il fut à cette époque un véritable précurseur; avec lui notre pays se faisait mieux connaître et par lui il s'imposait dans les assemblées des nations.

Rien ne le rebutait. Ni les constants efforts, ni les fatigues. Dès qu'il y avait une œuvre à accomplir, ou à parachever, et qu'il pouvait se rendre utile, il partait.

Personne n'eût soupçonné son âge tant l'idéal qu'il poursuivait inlassablement animait sa pensée et son regard.

Il plaidait encore avec ardeur à la Cour.

En 1907, sur la proposition d'Edmond Picard, il avait été appelé à la présidence de la Fédération des Avocats. En 1911, ici même, à Charleroi, il en est nommé le président d'honneur avec Paul Janson et Edmond Picard.

Surchargé d'honneurs, il est resté modeste. L'admiration respectueuse du barreau belge tout entier, la profonde affection des siens, l'estime de ses adversaires politiques ont apporté à ses dernières années une sérénité qu'heureusement ne viendra pas troubler la guerre.

Le destin lui épargna de vivre ces heures tragiques.

#### L'ultime voyage

Par une après-midi d'automne, en 1912, déjà souffrant, il quitte Bruxelles pour se rendre à Genève, où il doit représenter la Belgique et présider une assemblée.

Ni les conseils de son médecin, ni les exhortations de ses proches ne parviennent à le détourner de ce qu'il considère comme son devoir.

Mme Beernaert, qui fut l'ange de son foyer, part avec lui.

A peine arrivé à Genève, au cours d'un dîner offert en son honneur, il se sent pris de fièvre; ses forces pour une fois l'ont trahi.

Il décide de rentrer en Belgique, mais il ne dépassera pas Lucerne.

Le mal s'aggrave; un prélat italien de ses amis est de passage en cette ville et se rend à son chevet. Beernaert le reconnaît et le remercie, et comme il sent sa fin prochaine, il lui dit: « J'ai besoin de me préparer au grand voyage, mais il me faudra bien quelques heures; vous comprenez, après une vie aussi longue! Il est 10 heures? Revenez donc tantôt à 3 heures. »

Le prêtre se rendait compte qu'à 3 heures il serait sans doute trop tard, et il ne fit qu'une courte absence.

— Monsieur Beernaert, il est 3 heures!

— Il est 3 heures? Je suis prêt, dit Beernaert, et il se confessa.

Peu après il tombait dans le coma.

Le lendemain, 6 octobre 1912, il rendait l'âme.

Ainsi, mourut, sur la terre étrangère, où, à quatre-vingt-quatre ans il était venu une dernière fois servir sa patrie, ce véritable homme d'Etat qui fut un des principaux artisans de la grandeur de son pays!

AUGUSTIN GILLION.

(Nous publierons dans notre prochain numéro, la réponse à ce discours par M<sup>e</sup> Paul Francq, président de la Conférence du Jeune Barreau de Charleroi.)

## A propos de "La Révolution est à droite,"

Il me faut demander aux lecteurs de la *Revue catholique* la permission de les entretenir encore, dussé-je les obséder, de la *Révolution est à droite*, dont deux critiques, aussi aimables et avertis l'un que l'autre, ont bien voulu s'occuper successivement ici. Je m'en excuse d'autant plus que de ce pamphlet par deux fois analysé dans cette revue, je suis l'auteur. Et je sais ce que cette qualité m'impose de réserve. Ce n'est donc pas aux appréciations émises par MM. Fernand Desonay et Marcel Schmitz quant à la valeur littéraire du livre que j'entends répliquer; d'abord parce que ce serait inconvenant, ensuite parce que l'un et l'autre m'ont traité à ce point de vue avec le maximum, d'indulgence. Mais la *Révolution est à droite* n'est pas un roman, comme mes autres livres, une pure œuvre d'art; c'est un pamphlet, c'est un acte. Mon dessein, en l'écrivant, fut moins de divertir que de servir, et je n'ai pas le droit d'abandonner aux objections et aux malentendus les thèses que j'y expose, thèses qui sont en rapport étroit, en corrélation grave, selon moi, avec le bien public.

Bien entendu, si tel ou tel commentateur se méprend sur ma pensée ou n'en éprouve pas la force et la sincérité, c'est ma faute — par principe. L'écrivain n'a jamais à s'en prendre au mauvais vouloir du public; il n'a qu'à s'arranger pour être compris, pour convaincre, pour toucher. Expriment, avec la précipitation que comporte le genre, des idées sur lesquelles je réfléchis depuis quinze ans et que je n'ai cessé de mettre à l'épreuve de l'expérience et de l'histoire, je suis dans mon tort si je n'ai pas réussi toujours à rendre ces idées communicatives d'abord, frappantes ensuite. C'est donc moi-même que je corrige, non mes sympathiques critiques, en apportant de nouvelles explications.

\* \* \*

J'en prendrai d'abord prétexte en divers passages de l'article consacré à mon livre par Fernand Desonay. Celui qui me préoccupe le plus est le suivant : « *Le lecteur s'attendait à ces « paroles d'espérance », à ces « oui » que nous promet la page 46, écrit F. Desonay. Il n'en est rien. Le pamphlet que voici est une entreprise de démolition. Les lecteurs de la Revue catholique en ont lu toute la partie constructive. C'est peu de chose.* » Je l'avoue : si cette appréciation était exacte, je veux dire si un grand nombre de lecteurs se révélaient la partager, mon ennui serait extrême.

Il n'est rien — je l'ai dit plusieurs fois dans mon livre — qui me répugne davantage que les sentiments négatifs, les critiques vaines, l'état d'esprit systématiquement aigre, vitupérant et dénigrant. Tout le dessein de la *Révolution* était orienté vers une issue positive, vers une affirmation aussi nette que passionnée, vers une doctrine de salut national et de libération humaine qui était pour moi l'essentiel. Parce que le genre du pamphlet a ses lois, et prend naturellement la forme d'assaut ou d'attaque, aurais-je trahi à ce point mon dessein principal — mon devoir, pour dire le vrai mot — que mon livre paraît réellement une « entreprise de démolition », ou l'œuvre d'un esprit négateur?... C'est possible. Mais je me demande pourtant s'il n'y a pas quelque inexactitude dans la phrase de Fernand Desonay et si, par exemple, le chapitre d'enthousiasme et d'exaltation qui termine mon pamphlet est si « peu de chose » que l'affirme mon amical censeur.

Je relis ce chapitre, et je crois encore y trouver, non seulement beaucoup de choses, mais même tout le schéma de la doctrine politique que je professe publiquement depuis des années. Bien entendu, ce schéma se trouve dénué d'attirail logique, de détails, de développements qui eussent détonné dans une confession intellectuelle et rompu le mouvement. Mais que l'on réfléchisse au contenu de ces quarante pages; je serais fort étonné si l'on n'y voyait pas de toutes parts naître les conclusions, les applications, les explications que j'ai cent fois données ailleurs, et se profiler ainsi les grandes lignes d'une construction assez imposante.

Ma méthode a consisté en ceci : abattre sans ménagement, dans notre habitacle social et politique, tout ce qui me paraît absurde, démodé, nuisible ou vermoulu, et dégager ainsi la substructure, parfaitement solide et saine, d'un édifice nouveau, dont les plans sont prêts. Il n'y a plus qu'à les examiner de bonne foi. Cela ne s'appelle pas démolition, mais dégagement, c'est-à-dire délivrance et défense. Je pensais que cette intention générale, qui m'est très présente à l'esprit, se ferait sentir irrésistiblement à travers le livre. Je me serais tout à fait trompé?... Ce serait grave, mais, en dépit de F. Desonay, je n'en suis pas sûr.

Je me demande, en outre, s'il est juste — même si je m'abusais sur ce point — de séparer mon livre de tout ce que j'ai écrit auparavant, de trois cents articles de doctrine et d'affirmation, d'un corps d'idées positives qui n'a peut-être que le défaut d'être trop compact et complet, et que j'ai exposé jusqu'à la limite de la fatigue. On n'est point un démolisseur quand on a tant bâti — et sans souci des disgrâces du métier de bâtisseur. Un artiste, indépendant par nature, qui sacrifie ainsi à ce qu'il croit le devoir civique une partie de ses défenses et de ses instincts, ne fait peut-être pas preuve de beaucoup d'humaine prudence. Mais à constater qu'on ne lui fait pas même honneur de sa témérité, il se trouverait sans doute trop châtié...

Qu'on me pardonne d'insister sur ce point qui me tient à cœur, comme touchant au sens même de ma vie publique. Ailleurs, M. Fernand Desonay fait à mes thèses sur la guerre diverses objections auxquelles je ne m'attarderai pas parce que j'ai lieu de croire qu'il ne les maintiendrait plus aujourd'hui. J'avais constaté que les guerres de l'âge démocratique, faites (réellement ou en apparence) pour des *fois*, se révèlent infiniment plus atroces et plus meurtrières que celles de l'Ancien Régime, lesquelles étaient faites pour des intérêts. Fernand Desonay n'admettra jamais — écrivait-il le 21 décembre dernier — que le passage des secondes aux premières soit une régression. Il faudrait pourtant s'entendre. J'appelle *bien* politique, quant à moi, ce qui donne de bons résultats, et *mal* politique ce qui en donne de mauvais...

M. Desonay m'oppose aussi les guerres de Charlemagne, qui furent évidemment des guerres de race, donc horribles. Je n'en disconviens pas, puisque la guerre, telle qu'elle fut conçue et conduite aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, est donnée par moi pour une exception, admirable et miraculeuse, dans l'histoire du monde. Et quant à la nécessité, si les hostilités se rouvraient en Occident, d'appliquer de nouveau les méthodes de 1914-1918, si inhumaines qu'elles puissent-être, j'ai écrit un paragraphe entier sur ce sujet : pages 93 à 96.

\* \* \*

La question que j'ai à débrouiller avec M. Marcel Schmitz est fort différente. Dans un récent numéro de la *Revue catholique*, M. Schmitz interprétait les dernières lignes de mon livre comme une déclaration de principe, touchant la position de l'artiste dans la société. Tenir le poète, le peintre, le musicien pour des anarchistes vivant en marge de la vie nationale et ne craignant pas d'en nier les contraintes ou d'en ébranler les fondements, c'est

une conception romantique, fait remarquer M. Marcel Schmitz. J'en tombe d'accord avec lui. Et je pense comme lui qu'un des bienfaits les plus excellents d'un régime fondé sur les lois naturelles consisterait à réintégrer les artistes dans le cadre social, à permettre à leurs œuvres de concourir utilement à l'activité de la nation. Mais il y a méprise : le passage relevé par M. Schmitz n'a aucune portée générale ; il ne vise pas l'ensemble des artistes ; peut-être même ne vaut-il que pour moi !

J'ai déjà expliqué en d'autres occasions qu'il y a deux sortes d'artistes, à mon sentiment : les anarchistes et les sociaux, les imaginatifs et les décoratifs. L'immense majorité se range dans cette dernière catégorie, qui n'est pas du tout plus méprisable que l'autre, et c'est eux que le XIX<sup>e</sup> siècle, en détruisant la fonction aristocratique, a écarté de leur rôle civique. C'est eux qu'il s'agit d'y ramener. Quand la restauration des valeurs et des hiérarchies aura ramené les liens qui doivent réunir, dans une civilisation bien ordonnée, le beau et l'utile, quand l'art retrouvera sa place naturelle dans la vie nationale, quand les artistes, ayant perdu le sentiment d'être bannis des cadres et des lois, se seront réconciliés avec leur tâche immédiate — qui est d'orne la vie sociale — la conception naïve du poète maudit et du peintre irréconciliable aura vécu.

Mais le cas de l'artiste créateur — quels que soient d'ailleurs son talent ou son absence de talent, son mérite ou son absence de mérite — demeure en dehors du débat.

ROBERT POULET.

## En quelques lignes...

### Prix littéraires

Autant que les années précédentes, les prix de décembre (*Goncourt*, *Fémina*, etc.) ont mis chroniqueurs et candidats en mouvement. Ces compétitions sont pain bénit pour les échetiers qui écrivent à tant la ligne et trouvent rarement si bon sujet d'actualité. Quant aux auteurs, ils comptent sur les gros tirages qui suivront, pensent-ils, l'attribution de la timbale.

Le public commencerait-il à ne plus croire en l'infailibilité des jurys ? Le fait est qu'à l'exception du Goncourt, dont Almin-Michel a déjà tiré cent mille exemplaires, les livres primés se vendent beaucoup moins qu'autrefois. Certains même ne se vendent pas du tout.

Le plus clair bénéfice consiste en la bourse qui échoit à l'élu, quand du moins bourse il y a. Car, certains prix (*Renaudot*, *Interallié*) ne comportent pas de largesses pécuniaires. Et le cas se présente aussi où la somme promise n'est pas donnée. Il arrive qu'un éditeur ou un mécène fonde un prix, mais il est entendu que le lauréat, désigné d'avance, se gardera bien de passer à la caisse, se contentant du bénéfice moral de sa victoire.

Les profanes s'étonneront peut-être que des écrivains notoires consentent à faire partie des jurys littéraires. Si vous interrogez les intéressés, ils vous répondront : 1<sup>o</sup> que cela ne les dérange aucunement, vu qu'ils n'ouvrent pas les livres qu'on leur envoie ; 2<sup>o</sup> que cela leur vaut un et, parfois, deux bons déjeuners ; 3<sup>o</sup> que c'est, pour eux-mêmes, un surcroît gratuit de publicité ; 4<sup>o</sup> qu'ils n'ont rien à refuser aux éditeurs ; 5<sup>o</sup> qu'ils accomplissent une bonne action, puisqu'ils répandent un peu d'or et de gloire sur des confrères

laborieux ; 6<sup>o</sup> qu'ils ne font tort à personne, puisque les candidats, qui échouent aujourd'hui, seront sûrement primés demain ou après.

### L'Académie consolatrice

Il y a maintenant tant de prix littéraires que chaque écrivain peut espérer en obtenir au moins un en sa vie. Le mal est que certains confrères sont trop gourmands et veulent en raffler le plus possible...

L'Académie française est là pour consoler, en 1935, les auteurs qui ont eu des déceptions en 1934. Elle mettra du baume sur les cœurs ulcérés, un peu d'espèces dans les escarcelles restées vides, elle donnera un prix à bien des gens dont les livres et les démarches n'ont pas, jusqu'ici, obtenu leur récompense.

Les derniers jours de décembre ont vu arriver des milliers de lettres chez le secrétaire perpétuel. Il s'agit, en effet, de présenter sa requête un an avant l'attribution des bourses académiques. L'auteur rédige sa lettre : « Monsieur le Secrétaire, j'ai l'honneur de solliciter le prix X... ou tel prix qu'il plaira à l'Académie de vouloir bien me décerner. » L'éditeur expédie, de son côté, cinq exemplaires de l'ouvrage au Palais Mazarin. Et les candidats ont onze mois devant eux pour bercer leurs espoirs et accomplir leurs démarches.

### Un Pactole

L'Académie dispose d'environ quatre-vingts prix, dont certains sont considérables.

Le « Grand Prix de Littérature », qui fut décerné en 1915 à Emile Nolly (qui est-ce ?) et en 1916 à Maurice Masson (de nouveau, qui est-ce ?), est de 20,000 francs. Le Prix Marcellin Guérin (5,000 fr.) est destiné à « récompenser des écrits propres à honorer la France, à relever les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'avenir ». Le Prix Gobert (10,000 fr.) a été fondé par un baron de ce nom « pour le morceau le plus éloquent d'Histoire de France ou pour celui dont le mérite en approchera le plus ». Le Prix Reynaud doit couronner « une œuvre originale, élevée, ayant un caractère d'invention et de nouveauté » ; il rapporte aussi 10,000 francs à son bénéficiaire. Le Prix du Roman (5,000 fr.) doit aller à « un jeune prosateur pour une œuvre d'imagination d'inspiration élevée » : le « jeune » prosateur était, en 1932, M. t' Serstevens, qui frisait la cinquantaine ; l'œuvre « d'inspiration élevée » fut, en 1919, *l'Atlantide*, de M. Pierre Benoit.

Puis viennent les prix de moindre importance : Toirac (4,000 fr.), Théroanne (4,000 fr.), Saint-Cricq (3,000 fr.), Saintour (3,000 fr.) et la série infinie des récompenses de 1,000 francs, destinées à couronner le zèle des chanoines archéologues et les poèmes des institutrices de bonne volonté.

### Perplexité

L'Académie royale de Langue, etc., est fort ennuyée. Songez que, depuis la mort de la comtesse de Noailles, elle est en quête d'un membre étranger qui consente à se laisser élire au fauteuil de l'illustre poétesse. On avait parlé de Paul Claudel. Mais, voici que l'auteur de *l'Annonce faite à Marie* pose officiellement sa candidature à l'Académie française. Y sera-t-il élu ? Certains immortels accumulent les obstacles sur le chemin de son immortalité. Ils lui font, entre autres, le reproche d'avoir autrefois prononcé un plaidoyer en faveur de certaines locutions populaires (partir à, se rappeler de, etc.) contre lesquelles s'insurgent les puristes. Qu'il soit, ou non, élu à Paris, il est désormais perdu pour Bruxelles.

On avait aussi parlé de Colette. Mais cette vieille dame effe-

vescente n'a pas assez bonne réputation pour prendre rang parmi les personnages, presque tous honorables, qui composent l'*Académie royale de Langue*, etc. Au temps de sa jeunesse, Colette écrivait les pornographies des *Claudine*. A l'époque de sa maturité, elle montrait ses jambes dans les music-halls parisiens. Récemment encore, elle exploitait un institut de beauté. L'élection de Colette passerait pour inconvenante aux yeux des honnêtes gens qui, en Belgique, s'intéressent à l'*Académie royale de Langue et de Littérature françaises*.

La solution du problème est épineuse et l'on comprend que les recruteurs de notre Académie mettent si long temps à la trouver.

#### « Vous allez voir ce que vous allez voir »

Les échos éveillés dans la ville de Bruxelles par la singulière conférence de M. Henry de Jouvenel, ancien ambassadeur de France, ne sont pas encore rendormis.

On sait que cet homme d'Etat, plus notoire que célèbre et plus excentrique qu'original, avait été invité à parler dans notre capitale par une association de « bons Européens », dont les initiatives ne sont pas plus sûres, en général, que le jugement. Une publicité abondante avait été faite à cette occasion; on avait convoqué le bon et l'arrière-ban et loué l'une des plus vastes salles de Belgique. Au jour dit, l'assistance était au poste; le Tout-Bruxelles snob et pacifiste se pressait autour de la tribune, et les milices « bon-européenne », harnachées comme si l'on allait déclarer tout de suite la guerre à la guerre, se tenaient massées sur les degrés de l'estrade, prêtes à toute éventualité.

L'éminent conférencier parut, accueilli par des acclamations ferventes autant qu'unanimes, et la séance commença. Hélas! dès les premières phrases, il fallut déchanter!... De toute évidence, le fringant ambassadeur n'avait même pas préparé son affaire, estimant sans doute que « ce serait toujours assez bon pour un public belge ». Le verbe épars, le geste négligent, le regard ailleurs, il disait n'importe quoi.

#### Patatras!

Or, n'importe quoi, ce n'est tout de même pas grand'chose, même aux yeux d'un public « boneuropéen », habitué aux nuées et nourri de viande creuse. Au bout d'un certain temps, comme M. de Jouvenel, de plus en plus absent, « déblayait » vaguement sa conférence à l'aide de poncifs démonétisés dans les comices agricoles les plus arriérés, un incontestable malaise commença à se faire sentir dans la salle. L'étonnement se changea en mécontentement, les grimaces furent suivies de murmures.

« Ah ça! est-ce que ce Parisien prenait le gratin de Bruxelles, les jeunes gens de l'Université, les militants de Jeune-Europe et les belles dames pacifistes pour des niais intégraux?... Il y avait des limites à la désinvolture. » Tant et si bien que l'affaire se gâta. Averti par divers mouvements d'auditoire que tout allait finir d'une minute à l'autre par des pommes cuites européennes, M. de Jouvenel tourna court, bâcla une petite péroraison-omnibus et disparut comme Méphisto dans sa trappe.

Depuis, l'horizon de l'« Europe » s'est singulièrement obscurci à Bruxelles. Etre traité de la sorte par un conférencier qu'on avait reçu en triomphe, on a beau être à tout prix pour la paix et la conciliation, faire bon marché de la sécurité nationale au regard de l'intérêt supérieur de l'humanité, et pratiquer le plus ineffable évangélisme politique, c'est dur!

#### La Sémiramis moderne

Un clou chasse l'autre et l'on annonce dans nos murs, pour faire suite à celui que Colette nomma un jour « le grand serin », Mme Ida Rubinstein en personne. Qui est Mme Rubinstein?... Une Russe richissime, mais tout de même pas plus Russe que son nom ne l'indique, habitant Paris et affligée d'une certaine manie, mi-parti de mécénat et d'exhibitionnisme, ce qui produit le phénomène suivant.

Depuis trente ans, cette dame organise tous les ans un spectacle dans quelque théâtre de Paris, spectacle composé des pièces et créations les plus originales de ce qu'on appelle l'Avant-Garde artistique. Successivement on vit, sous l'égide de Mme Rubinstein, des drames de d'Annunzio, de Gide, des ballets de Debussy, de Ravel, de Stravinsky, de Honegger, etc. Tout cela monté avec un faste oriental, joué par les meilleurs interprètes, devant une salle extrêmement avertie et brillante, aux frais de notre multimillionnaire. Ce serait parfait, n'était un petit détail: Mme Ida Rubinstein joue toujours le rôle principal de toutes les pièces représentées avec son argent.

S'il faut jouer un rôle d'homme ou de femme, s'il faut chanter, danser, déclamer des vers ou de la prose, paraître simplement en sommaire appareil, Mme Rubinstein est là, personne ne la suppléera dans ces tâches aussi difficiles que variées.

#### Tant va la cruche à l'eau...

Sans doute, cette magnifique mécène a quelques dons, et d'abord il y a trop longtemps qu'on dit qu'elle est belle pour que cela puisse encore être contesté. Mais enfin cela ne suffit pas pour remporter des triomphes dans des emplois aussi malaisés à tenir, au milieu des meilleurs artistes de Paris. Le résultat, que nous sommes bien forcés de dire, c'est que Mme Rubinstein est quelquefois ridicule...

Elle a mis pas mal d'années à s'en apercevoir, à cause du rideau de flatteries que ses obligés tendaient autour d'elle. Mais on assure qu'à présent celle qui fut *Saint-Sébastien* et *Phèdre*, *Salomé* et *Perséphone* n'est plus aussi certaine d'être la seule femme de génie de l'univers. Paris la tâche, et voilà qu'elle se hasarde à l'étranger ou en province.

Pour nous, nous l'accueillerons bien, n'oubliant pas que c'est tout de même à Ida Rubinstein que l'on doit la révélation de Stravinsky, de Bakst, de Debussy auteur de ballets, et que sans son « dada » beaucoup d'œuvres rares n'auraient pas vu le jour depuis trente ans. Cela vaut bien quelques faux pas, quelques intonations douteuses et quelques fautes de goût.

#### Le huitième art

Il paraît qu'il y a, dans la lecture des livres de cuisine, pour les gastronomes dignes de ce nom, une sensation toute particulière, faite de souvenir, d'imagination, de pressentiment et d'allégresse gustative dont les profanes ne peuvent se faire aucune idée. Il est vrai que, de trouver noir sur blanc, dans le silence du cabinet, la recette d'un plat compliqué et inédit, par exemple, fait du plaisir gastronomique quelque chose de presque intellectuel et comme une volupté sublimée.

Quand la rédaction de la recette est l'œuvre d'un artiste du genre, joignant le sens de la cuisine supérieure au don d'évocation et à la précision de l'analyse, il n'est pas jusqu'aux déshérités de la

bouche, aux pauvres infirmes privés de la faculté de déguster un vrai sens du mot, qui ne soient ravis bon gré mal gré.

C'est ce qui se passe avec le nouveau livre de M. Paul Bouillard, *De la Cuisine et voilà tout*, que publie l'éditeur Albin-Michel, avec une préface spirituelle de Pierre Benoit. A ce degré de délicatesse et de communicabilité, l'art culinaire, tout le monde en conviendra, se hausse au niveau des beaux-arts, et mérite que Jupiter lui désigne sa Muse.

### La légende de Faust

La deux-millième représentation du *Faust* de Gounod, à l'Opéra a donné lieu à une manifestation de grand style. Sur l'escalier d'honneur, les gardes républicains en tenue de gala faisaient à M. Lebrun une escorte figée. On se montrait, dans la salle, le vieil abonné qui allait entendre, pour la quatre-centième fois, « Ne troublez pas le cœur de Marguerite! » Mais combien étaient-ils sous le lustre aux mille facettes, à avoir lu, d'un bout à l'autre, le *Faust* de Goethe?

Il en va de cet authentique chef-d'œuvre comme de *Illiade* ou des *Nibelungen* : nous les vantons de confiance, prompts à ratifier le *consensus omnium*. Ne serait-ce pas l'occasion, cette apothéose du musicien, de reprendre dans le texte le drame du poète?

Goethe, on le sait, n'a pas créé le sujet. Faust est un personnage bien connu depuis la fin du Moyen âge. On lui prête un « patron » historique, sorte de charlatan sans scrupules et que l'imagination populaire accuse de pactiser avec le Malin. Pareil à Klingsor, à Merlin, à Virgile l'Enchanteur, ce magicien se livre à toute espèce de sorcellerie. Mais il ne survivra pas aux âges de crédulité. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, nous assistons à un premier avatar. Faust devient l'homme qui veut posséder toute la science, toute la puissance, toutes les voluptés. A ce titre, il est suspect aussi bien dans les milieux luthériens, chez un Mélanchton par exemple, que dans les sphères catholiques. Mais voici venir Christopher Marlowe, ce génial prédécesseur de Shakespeare. L'esprit de la Renaissance lui souffle une secrète indulgence pour le Faust orgueilleux, ennemi du puritanisme et de l'orthodoxie. Il faudra attendre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que, le rationalisme aidant, Lessing fasse du personnage l'intellectuel pur, le savant dévoré par la passion du vrai.

### Le personnage goethéen

Goethe, qui recueille l'héritage, va y mêler d'abord l'élément romantique. Il ne faut pas oublier que le drame du Docteur Faust préoccupe déjà l'étudiant de Leipzig. La période du *Sturm und Drang*, elle a laissé des traces dans l'épisode de Marguerite. Il n'est plus question, uniquement, de magie, de science, mais d'amour, et de cet amour pessimiste qui accule un Werther au suicide. Et cependant, par une intuition géniale, Goethe a remis en honneur le vieux thème de la magie. Remontant aux sources primitives de la légende, il campe sous nos yeux le type, désormais immortel, du magicien qui veut pénétrer l'essence profonde, « les forces agissantes et les semences » des choses.

Mais le sommet de ce rajeunissement goethéen, il faut le chercher dans le dénouement du drame. Dénouement singulièrement apaisé, apaisant. Faust doit l'emporter sur Méphistophélès. C'est-à-dire que l'esprit qui affirme doit prendre le pas sur l'esprit négateur. Au terme de sa longue carrière, de sa méditation passionnée et volontaire, celui qu'on a appelé l'Olympien de Weimar renonce délibérément au pessimisme de ses jeunes années. L'effort sincère de Faust vers plus de vérité, plus de lumière (« *Mehr Licht!* »)

lui vaudra le pardon, de Marguerite d'abord, du Seigneur ensuite. On peut discuter l'interprétation du *Second Faust* dans le détail même des allégories. Mais personne ne niera que nous soyons parvenus, après des siècles de légende tourmentée, dans la sphère des propos conciliants et des absolutions sentimentales.

Un Chamisso, un Lenau, romantiques impénitents, retourneront au nihilisme métaphysique. Leur Faust s'est tué. Celui de Goethe demeure. Type d'humanité plutôt que personnage littéraire. Car nous comptons pour rien le ténor bedonnant qui continue de saluer, sur tous les tréteaux du monde, la « demeure chaste et pure ».

### Vertu, tu n'es qu'un mot!

On reviendra peut-être, un jour prochain, sur cette harangue académique qui devait valoir à Paul Valéry le « cornichon d'or » de *Je suis partout*. On connaît l'institution. Elle est destinée, dans l'esprit de ses grands maîtres, à récompenser, chaque semaine, l'auteur — irresponsable — de la bêtise la plus « hénaurme ». Inutile de dire que les candidats sont légion et qu'il a fallu créer le « sous-ordre » du cornichon d'argent.

Quelle idée aussi de confier l'éloge de la vertu dans ce qu'elle a de plus quotidien, de plus émouvant, de plus « pratiqué », à cet artificier d'un goût douteux qui passe le plus clair de son temps à spéculer sur le snobisme du bipède humain! Le discours de Valéry fut un défi au bon sens. Sous prétexte de faire étalage de son érudition académique, le confrère d'Abel Hermant, dit Lancelot, avait mis Littré au pillage. Littré et Trissotin. Mais que vont penser les braves gens de France et de Navarre quand ils sauront que, pour ce solennel distributeur des prix, la vertu n'est qu'un mot? On conseille à M. Valéry d'entrer dans un cinéma des faubourgs où l'on joue la *Maternelle*. Habiller et déshabiller les petiots, les moucher, les torcher, chanter pour eux la chanson du petit lapin, les défendre contre les brutalités du père ivrogne, contre l'incurie de la mère sans entrailles : voilà de la vertu, Monsieur l'Académicien! Et vos contorsions sous la Coupole n'en imposent plus qu'à Vadius.

### Les voyages forment la jeunesse

On le dit. Est-ce bien sûr?

Dans les communiqués de presse qui relataient, heure par heure, le voyage *ad limina* de M. Pierre Laval, une petite phrase m'a frappé : « Le ministre des Affaires étrangères, qui venait pour la première fois en Italie, ne se lassait pas d'admirer le paysage qui se déroulait sous ses yeux. » Ainsi donc, cet Auvergnat est d'humeur casanière. Il ne prend le *sleeping* qu'en service commandé. Je trouve cela très sympathique.

Si l'esprit européen ne s'obtient qu'à force d'étiquettes de Palaces sur les valises fatiguées, vive l'esprit national! Mussolini n'est point, lui non plus, un pèlerin de la paix. Ce qui ne l'empêche pas de travailler efficacement, dans la salle de la Mappemonde à l'œuvre de sécurité. Il est bon que le représentant officiel de la France n'oublie pas, dans une course à toutes les capitales, le vrai visage de son pays. Le conseil de la terre, c'est encore le meilleur. J'imagine que, si Pierre Laval et le Duce se sont tout de suite compris, c'est qu'ils mettaient, l'un et l'autre, dans leur dialogue, cet accent réaliste que donne la longue fréquentation des horizons familiers.

## Le destin des Habsbourg

Dans un vieux château du Brabant vit, d'une vie simple et familiale, un jeune homme aux traits fins et réguliers, au regard pensif, au parler lent et réfléchi. Il a fait, à l'Université de Louvain, de brillantes études de philosophie, d'histoire et de sciences politiques. Et c'était, pour son entourage, un compagnon aimable, souriant et qui voulait qu'on oublie les distances.

A chaque fin d'année il se réfugiait, pendant quelques semaines, à l'abbaye bénédictine de Clairvaux, dans le Luxembourg, admirable site de recueillement, posé en nid d'aigle au-dessus de la ville, et où l'adolescent, entouré de sollicitudes déférentes, se plaisait, dans le grand calme monacal, à faire le bilan intellectuel de son année et à réfléchir sur ce qui, pour le commun des jeunes hommes, s'appelle leur avenir, et ce qui, pour lui, se nomme son destin. Ce n'était pas une retraite de vocation qui le conduisait sous les ogives du cloître, car sa vocation à lui est toute tracée et impérieusement imposée par son nom et par sa race : il doit se vouloir un prétendant.

On imagine volontiers que l'existence d'un prétendant soit revêtue de solennité, pleine de rumeurs, jalonnée de complots, s'essorant en proclamations. Lui demeure simple, digne et réservé, observant en silence les événements et attendant, avec une patience égale à sa foi, la marée montante qui doit l'emporter vers la haute mer du règne.

Et c'est cette atmosphère d'attente discrète et d'effacement volontaire qui lui vaut, dans le pays qui lui donna asile, mieux encore que du respect, de la sympathie.

Nous écartons, en sa faveur, des souvenirs trop cruels, dont il n'est d'ailleurs pas responsable. Et nous admettons volontiers que les traités qui morcelèrent son héritage s'inspirèrent médiocrement de la sagesse et de la prévoyance internationales. Mais ce sont des traités et nous sentons que d'y vouloir toucher pose, pour la paix du monde, le plus redoutable problème sur la jeune tête de l'archiduc Otto de Habsbourg.

Et voilà qui achève en pathétique l'attachante physionomie de ce « roi en exil ».

\* \* \*

Toutes les difficultés et tous les dangers que présente la question de réincorporer le « destin des Habsbourg » dans la vie de l'Autriche-Hongrie ont été mis en lumière dans le brillant livre que vient de publier M. Charles d'Ydewalle : *Vienne et le destin des Habsbourg*.

Lorsque cette forme moderne d'information qu'est le reportage est pratiquée avec autant d'acuité de vision et autant de spontanéité de rendu, elle atteint vraiment au grand art.

Entrelacer ainsi l'Histoire, restituée dans son cadre et revécue sans pédantisme, avec les aspects multiples et animés d'aujourd'hui, alléger le didactisme objectif par la saveur de l'anecdote, mêler à des considérations générales le raccourci d'un portrait, c'est là une « spécialité » littéraire, de haut choix, où M. Charles d'Ydewalle est passé maître.

Quant au fond même du débat que soulève le sort futur de l'Autriche-Hongrie, ne peut-on pas croire que l'auteur de *Vienne et du destin des Habsbourg* a abouti à des conclusions bien noires, et qui tranchent sur son habituel optimisme? N'est-il pas permis d'espérer qu'entre l'Autriche et la Hongrie mutilées et des voisins légitimement jaloux de conquêtes consacrées par les traités, il y aura place quelque jour pour une formule d'apaisement et d'entente

grâce à laquelle le « destin des Habsbourg » pourra se réintégrer au destin de l'Autriche et de la Hongrie, ne fût-ce que pour décourager et refréner les instincts de boulimie de la nation de l'*Anschluss*, et qui sont sans doute autrement dangereux pour la tranquillité de l'Europe que les nobles ambitions de l'archiduc Otto?

Encore une fois, la Belgique n'a pas eu beaucoup à se louer de l'Autriche-Hongrie. Mais les rancunes des peuples ne doivent pas s'exercer sur des innocents. Et puis le long contact cordial avec un pays apprend à le mieux connaître et à lui rendre meilleure justice. Enfin, dans les âmes vraiment royales, l'hospitalité offerte de grand cœur, aux jours d'infortune, crée, aux jours de revanche, une dette qu'on acquitte volontiers.

FIRMIN VAN DEN BOSCH.

## Introduction à la Sagesse de France<sup>(1)</sup>

L'auteur ou plus exactement le coordonnateur de ce recueil de la sagesse de France s'enorgueillit d'avoir publié en 1921, sous le titre volontairement banal de *Pensées choisies des Rois de France*, le premier livre qui ait entrepris par des textes de changer l'opinion établie parmi les Français sur la personne de leurs rois, le premier livre qui leur ait restitué non point leurs actes et leurs mérites, mais ce fait, noyé sous toutes sortes de déformations politiques et historiques, que la personnalité de chacun — ou presque — de ces princes mérite une attention particulière parce qu'ils furent à peu près tous conscients de la grandeur de leur mission, quelques-uns doués de génie et tous fidèles à la continuité de leur entreprise majeure : constituer ou maintenir la France.

De ce livre, beaucoup d'autres ouvrages sont nés, et peu importe qu'ils aient soigneusement oublié celui où ils prirent inspiration. On a vu foisonner des livres enfin plus justes sur la plupart de nos grands rois, des livres où ils n'apparaissent plus comme marionnettes hideuses ou puériles, où, avec leur génie et leurs tares ou leurs travers, on les voyait besogner pour fabriquer la France, délivrant le bon peuple de l'esclavage féodal et songeant dès la moindre accalmie, à parer de splendeurs le plus beau royaume sous le ciel. On a vu aussi les défenseurs de la monarchie et d'innombrables écrivains citer presque quotidiennement certaines des formules péremptoires que nous avons à peu près découvertes, du moins mises dans la lumière qu'elles méritaient.

Toutefois ces sentences admirables semblaient enrichir davantage la personne du prince qui les avait formulées que l'ensemble même d'une maison royale et par celle-ci le pays tout entier dont cette maison fut à la fois l'émanation et le guide.

Ces dernières observations m'inclinèrent à penser que l'effet obtenu par ces *Pensées choisies*, pour incomplètes qu'elles fussent, m'invitait à atteindre un résultat plus étendu, plus profond, un but plus élevé et que c'était là où jamais l'occasion, comme le disait récemment le comte de Paris, de « consulter l'histoire ».

Justice étant rendue, même dans les milieux les plus systématiquement hostiles, à la personne de ces princes, il était nécessaire

(1) Ces pages remarquables paraîtront en tête d'un recueil qui, sous le titre, *L'Art de gouverner selon les Rois de France*, groupera des pensées tirées de leurs œuvres, lettres, mémoires et écrits divers (chez Grasset, à Paris).

d'obtenir que l'on rendit justice à leur pensée, au corps de sagesse, sinon de doctrine, ou si l'on préfère à l'art de gouverner qu'elle constitue. Pour cela il fallait détacher des hommes leur pensée et, en la dépersonnalisant, la délivrer presque du temps, la rendre séculaire et spécifiquement française (1).

Ce corps de sagesse existe certes, enfoui dans les archives, des manuscrits, des recueils, des mémoires, des publications innombrables mais faute d'être dégagé de toutes ses gangues, isolé, mis en pleine lumière, il est comme s'il n'existait pas. La France en fait l'ignore, ne s'en nourrit pas, ne bénéficie pas ou trop peu de cette incomparable somme d'expérience.

Que cette somme repose, çà et là répandue et perdue, quiconque s'est plongé de longues, d'interminables heures dans tant de papiers royaux le sent mieux qu'il ne saura jamais l'exprimer. Seulement il ne s'agit là de rien qui soit, même de loin, par avance coordonné. A prétendre réaliser une coordination trop stricte on irait à l'encontre de la manière même de cette sagesse.

Tout d'abord l'auteur, conscient de l'imperfection relative et de quelques lacunes particulières de son premier ouvrage se rend également compte des « trous » que ne pouvait éviter celui-ci. Mais il pense que ce livre offre une masse déjà impressionnante, substantielle et propre surtout à stimuler le zèle de glaneurs futurs pour une plus ample et plus forte synthèse. Il ne prétend, en effet, ni avoir épuisé le sujet, ni vouloir dégager une doctrine royale. Simplement il a ouvert la voie à des travaux plus poussés et montré qu'à défaut d'une doctrine rigide la monarchie — comme je le développerai tout à l'heure — s'inspira toujours d'un même esprit, esprit dont la permanence a fait la grandeur des diverses branches de la maison capétienne, esprit si continu que certains chapitres de ce recueil se lisent, alors qu'ils réunissent les pensées de dix ou douze monarques, comme s'ils étaient l'œuvre d'un seul.

Ainsi donc on prie le lecteur de ne point se bercer d'illusions : ce livre n'est pas un traité dans la manière par exemple du *Dasilicon Borôn* (Don Royal) de Jacques Stuart mais un recueil de préceptes, d'adages, de moralités politiques infiniment plus précieuses parce que plus souples qu'un traité formel et strict.

En vérité, voilà le Livre de Sagesse dorée de la nation française et un recueil de préceptes et d'observations éminemment propre à qui veut consulter, s'appuyer ou citer.

\* \* \*

La nation française! On sait bien qu'elle a été fabriquée par ses rois mais tant de systèmes historiques, tant de passions politiques ont déformé l'image de ce grand œuvre qu'on se fait des idées bien artificielles sur ses origines et son développement.

Ici, je m'en vais sans nul doute bousculer bien des opinions établies, mécontenter nombre de doctrinaires imperturbables, fâcher même des amis que j'aime ou respecte. Cependant il faut s'y résoudre et fixer le résultat de longues observations, de longues réflexions faites sur des textes, sur des témoignages de l'art et du sol, sur une vision intime de la vie grouillante des peuples. Réflexions éclairées enfin par le sentiment grandissant que l'histoire écrite parle toujours trop abstraitement de la prodigieuse transmutation qui fit avec les gallo-romains, par delà les invasions barbares, cette nation française à la fois si semblable à ses origines, et si différente d'elle-même d'époque en époque.

Il y a là un vrai mystère qui recèle aussi, je crois, l'explication

(1) C'est pour favoriser cette « dépersonnalisation » que les préceptes, sentences et fragments divers qui constituent ce recueil ne sont plus suivis immédiatement du nom du monarque qui les écrivit. Ce nom a été rejeté, grâce à un chiffre de renvoi, à la table des références qu'on trouvera à la fin du volume. Rien ne pouvait mieux contribuer à lier, à fondre ces fragments qui se composent ainsi comme une sorte de méditation continue. Ce qui ne manquera point d'apparaître à quiconque poursuivra jusqu'au bout la lecture de ce livre de la *Sagesse de France*.

de la transformation à rebours qui, insensiblement, se poursuit de nos jours encore et sous nos yeux aveugles.

On ne comprend rien au développement politique et social de notre histoire si l'on n'imagine point l'état d'incroyable équilibre, d'ordre parfait et d'abondant bonheur dont la Gaule jouissait à certaines époques gallo-romaines, époques sans histoire lorsque, l'évangélisme chrétien ayant réconforté les humbles et calmé les puissants, l'organisation romaine gardait encore toute sa force. Les citoyens de ces contrées bienheureuses connurent alors une vie aussi aisée que libre et qui satisfaisait à la fois leur besoin celtique d'indépendance et les goûts disciplinés acquis de Rome. Ce fut d'ailleurs cette vie heureuse qui allait les livrer, déprimé et faciles, aux Barbares.

L'irruption, les irruptions répétées de ceux-ci durant plusieurs siècles amenèrent le grand bouleversement social dont nous ne sommes pas encore relevés et qui, vainement masqué par tant d'historiens, projette sur toute l'histoire contemporaine une lumière extraordinaire, éclaire l'histoire de France, celle de ses Rois, pères et défenseurs du peuple, explique enfin la Révolution française et la révolution actuellement en œuvre, pour peu que nous sachions discerner, comment les évolutions et les convulsions de notre histoire ne sont que réactions contre ce bouleversement, qui commença par une oppression des autochtones.

Ce bouleversement avait consisté à substituer à l'ordre civique romain où chaque citoyen jouissait de garanties personnelles, où les classes ou plutôt les catégories sociales restaient essentiellement perméables, surtout depuis l'avènement du christianisme, un ordre nouveau. Un ordre nouveau et, au regard de l'humanisme, un ordre monstrueux puisqu'il présupposait une race privilégiée par la nature, une classe de maîtres, de conquérants, d'où allait sortir, avec la complicité d'un tas d'autochtones, tout le système féodal.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner par quels subtils aménagements, chacun trahissant tantôt son honneur, tantôt sa foi, les conquérants se prosternèrent devant les Papes, dupes ou complices, afin d'asseoir leur mutuelle domination, à plaisir substituant à l'agrément populaire la « grâce de Dieu ».

Ce bouleversement, qui barraît pour des siècles le libre développement de la personne humaine et du citoyen, — entreprise favorisée par la ferveur chrétienne qui plaçait le bonheur des hommes dans un autre monde, — se fondait déjà sur cette absurde doctrine de la prédestination ou de la préexcellence d'une classe d'hommes, doctrine qui, mise en lumière par Boulainvilliers trop oublié, par Montesquieu, sous-jacente chez Fustel et Camille Jullian, reprise et utilisée pour enorgueillir toute une race par Gobineau, confirmée récemment par les recherches de M. Forst de Battaglia, nous vaut aujourd'hui un germanisme exaspéré.

Les conquérants du Nord mettaient déjà en pratique ce même orgueil que nous les voyons aujourd'hui étendre à toute une population. Les « barons » inculpèrent peu à peu leur sentiment ou même leur système à tout le patriciat gallo-romain qu'ils assimilèrent, qui les éduqua tout en bénéficiant de jour en jour de ce renversement de l'ordre social romain tandis qu'esclaves, petit peuple et ruraux devenaient serfs et manants.

\* \* \*

Lentement, très lentement, après des siècles de guerres, de révoltes, après les monarchies les plus diverses, les divisions et subdivisions les plus folles des territoires situés entre l'Océan, le Rhin et les Alpes, après la grandiose tentative carolingienne d'un nouvel Empire, après les mouvements préparatoires des Communes et un désarroi croissant, la monarchie capétienne, la vraie monarchie française naissait à l'appel d'Adalbéron, non

point à Reims comme on a coutume de le dire ni à Noyon, mais à Mont-Notre-Dame dans la crypte de la collégiale, ce lieu saint de France détruit en 1918 sur l'ordre de Guillaume II. L'Église s'était enfin rendu compte que le désordre irait grandissant, que la masse populaire en viendrait à des exactions effrayantes, que la doctrine chrétienne qui veut que l'homme respecte l'homme ne pouvait être plus longtemps méconnue. La grande réaction de fondement romain contre les barons commençait.

Car il faut se souvenir que le premier principe posé par Adalbéron fut celui-ci : « Le trône ne s'acquiert pas par droit héréditaire. » Et le premier des rois de cette dynastie s'engagea à soumettre toutes les décisions importantes à la délibération des grands du royaume.

Avec infiniment d'habileté et de ténacité nos souverains réussirent d'abord à favoriser cette hérédité puis, avec Philippe-Auguste, à la rendre légalement héréditaire, enfin à conférer à leur pouvoir un caractère de plus en plus absolu. Mais en 1484 encore, aux États de Tours, un simple bourgeois Jean Masselin invoquait Aristote et son « gouvernement d'hommes libres » tandis que Philippe Pot, l'homme du tombeau sublime, définissait les droits du peuple.

Reconnaissons que, sauf cette merveilleuse administration d'un pouvoir d'abord bien fragile, jamais la maison de France n'eût été édiflée aussi solide, aussi forte, ni même édiflée tout court.

Tout cela bien posé, bien compris, l'histoire de France, la fortune et l'infortune de ses rois, tout devient singulièrement clair.

Mais il faut en même temps comprendre que leur prodigieux succès, que l'amour fervent quasi religieux, qu'ils inspirèrent à leurs sujets, qui dura jusqu'à Louis XVI, qui perdue encore dans certaines de nos provinces et dans le plus simple peuple, naquit de ce fait capital : ils devinrent les défenseurs du peuple contre les féodaux. Se substituant même aux évêques et aux clercs protecteurs, premiers des anticléricaux, ils s'instituèrent chevaliers de cette cause : la cause populaire méconnue depuis que le droit romain avait été supplanté par les barons nordiques.

Ils furent littéralement pères de ce peuple, mettant fin aux luttes intérieures, aux exactions, faisant justice aux particuliers, aux communes, aux cités contre les seigneurs, administrant comme un bien propre ces territoires immenses, les incorporant peu à peu à leur domaine, passant insensiblement de l'initiale confiance des « grands » à une possession directe du royaume, phénomène qui constitua de jour en jour et cette monarchie absolue et « cette ardente amour » des populations, tout cela qui, par la conjugaison des droits historiques avec les puissances du sentiment et l'onction rémoise, créait véritablement une sorte de droit divin.

\* \* \*

Ce merveilleux système aurait peut-être duré des siècles encore si l'un des plus grands sinon le plus grand de ces rois, Louis XIV, n'avait commis la faute irrémédiable de créer la Cour, d'attirer à Versailles toute cette « noblesse » mise à la raison par ses ancêtres et qui allait s'arroguer, par son brillant ou ses intrigues, la même souveraineté que ses pères avaient perdue comme féodaux.

Chacun à sa place dans les provinces ces seigneurs restaient autant de pôles attractifs au pouvoir limité, réduit à une juste valeur. Reconstitués à Versailles en corps social ou mieux en classe qui prétendit régenter, prédominer, mépriser, barrer les voies d'accès aux honneurs et au pouvoir, éclabousser, ils allaient, pendant un temps, venger les féodaux d'avoir été mis à la raison mais ils allaient surtout soulever une vague d'envie et d'hostilité qui les perdrait eux et le régime. De même que les communes s'étaient levées naguère contre leurs ancêtres, le Tiers-État tout entier, entraînant des éléments disparates, entraînait en effervescence.

Les Rois de cette période, tout en présentant nettement un

péril, ne surent en discerner exactement la nature, ni l'intensité. La noblesse les isola, les sépara du pays et ils ne surent pas l'en empêcher. Au lieu d'étendre leur action, ils se réduisirent à subir l'ascendant d'une classe de « privilégiés ». Ils redevinrent les prisonniers de cette aristocratie élégante et spirituelle, vaillante aussi, sublime quelquefois, tout comme leurs ancêtres l'avaient été des grands feudataires. Emprisonnement aggravé du fait que cette aristocratie de base féodale s'était accrue et compliquée par l'adjonction de nombreux éléments d'église, de robe, de finance, de bourgeoisie, ce qui altérait encore sa composition et ajoutait aux anciennes erreurs de race des ressentiments d'ordre social.

Ils ne surent pas redevenir les Pères du Peuple, les Pères de la Patrie totale. En se délivrant d'un coup, comme Louis XV surtout en eut velléité, des tyrannies de la Cour et des Parlements, ils eussent sauvé la monarchie, évité à la France deux, trois et peut-être quatre révolutions, poursuivi le grand œuvre commencé même avant l'an 987, à savoir le retour à un système autochtone et totalitaire, aux principes civiques des époques romaines, épurés par les élévations de la morale chrétienne, — le retour à un ordre politique et social non plus fermé mais ouvert, c'est-à-dire permettant le libre développement de tous les citoyens.

Hélas! la noblesse l'emporta sur le Roi. Elle s'imposa, contre lui, à l'imagination populaire. Versailles vengeait la féodalité mais les sans-culottes remplacèrent les Communes.

La Révolution française ayant donc jeté à terre l'édifice tout entier, dans un mouvement passionnel qu'il ne m'appartient pas ici d'examiner, il en résulta l'inacceptable discrédit dont les historiens issus de la République ou de l'Empire imaginèrent licites d'accabler presque tous ces monarques, tantôt leur personne et leur œuvre, tantôt l'une ou l'autre.

\* \* \*

Or ces monarques défigurés, leur besognes grandioses plus ou moins calomniées s'étaient nourries de cette *sagesse de France* dont j'ai parlé au début de ces pages, cette sagesse née d'eux et de leur contact avec les hommes, les événements et les choses, cette sagesse dont nous avons, dans notre actuelle métamorphose, un besoin capital.

Ce livre s'essaie à en isoler, je l'ai dit et le répète, quelques-uns des éléments majeurs. Peut-on en dégager un corps de doctrine? Non assurément, mais un puissant et prenant climat de civilisation, mais les mille aspects d'un équilibre constant entre sensation et raison, entre ce que les Germains appellent leur intensité vitale, leur dynamisme créateur et notre soi-disant stérilité rationnelle, notre statisme conservateur, lequel n'est au fond que prudence et recherche du possible et du durable. Et d'ailleurs ne serait-ce point faire injure à cette sagesse prismatique, infinie, que de la limiter au formulaire mort d'un code?

Le premier et le plus évident caractère de cette sagesse ce n'est pas de se montrer opportuniste — car elle repose sur des rigueurs morales qui font sa grandeur et sa force — mais d'être pragmatique dans ses applications, souple dans ses voies si les fins restent constantes.

Son deuxième caractère est le sens aigu, permanent de la relativité des choses, sens bien méditerranéen et qui introduit dans la conduite royale, à l'opposé des systèmes simplistes des barons nordiques tout imbus de leurs coutumes absolues et de leurs pouvoirs unilatéraux, la notion de la mesure, le besoin d'établir des rapports entre les êtres et les événements, enfin d'en chercher l'équilibre.

Son troisième caractère est un sentiment ou plutôt un besoin passionné et comme consubstantiel de la durée, — un instinct merveilleux et toujours vigilant de ce qui maintiendra, assurera

l'existence pour les siècles des siècles, comme si le goût romain des édifices indestructibles s'était intégré et sublimé par l'appel chrétien vers l'éternel.

De ces caractères résultent tout naturellement la prééminence de la raison, — conscience abstraite des choses, — et un besoin profond de sociabilité, de douceur.

On peut dire que chaque roi de France eut le souci d'*avoir raison*. La formule de Philippe le Bel découverte par nous dans une lettre à Edouard I<sup>er</sup> : « *Nous qui voulons toujours raison garder* », peut s'inscrire comme la plus haute devise de France. On la retrouve sous mille formes dans tous les écrits de nos rois et elle fut durant la guerre la source de la fortitude du combattant sans cesse répétant : « Tout de même c'est nous qui avons raison » (1).

Précieux signe d'humanisme que ce détachement d'une pensée délivrée de l'homme et souveraine tandis que le sens de sociabilité signifie que les rois de France, loin de s'attacher à des formules d'individualisme absolu, ou personnel, ou racial, ressentent avec force ou plutôt avec amour qu'à quelque échelon social qu'il se situe chaque individu vaut, chaque individu compte et doit, selon sa valeur, être respecté.

Ce sentiment de respect à l'égard de la personne humaine, lié à un religieux émoi devant la vie du moindre des hommes, leur vient de leur foi chrétienne. Ils ont certes le sentiment de disposer de la vie de leurs sujets comme ils disposent de cet immense domaine : la France, mais seulement après Dieu.

Si bien que leur hiérarchie, par une sorte de doctrine non formulée mais toujours sensible, place tout ce qui existe objectivement sous la dépendance de la seule raison, une raison maîtresse des instincts et des passions, tandis que pour tout ce qui relève de la personne même le cœur garde sa mystérieuse prééminence et, par un commerce naturel et secret avec la divinité, réchauffe l'homme de France au feu de ces deux suprêmes vertus, — l'une temporelle, l'autre spirituelle, — l'honnêteté et l'honneur.

Par cette subtile réserve nos Rois montrent qu'ils eurent toujours, au delà de toute rigueur trop étroitement cartésienne, au delà de tout système rigide et fermé, le sentiment du mystère de la nature humaine, de ses possibilités infinies, le sentiment que parfois une folle et chevaleresque générosité l'emporte sur la plus sage combinaison, enfin qu'il faut toujours réserver la part de l'intuition ou, si vous voulez, de la divination.

Comment ici ne sentirait-on pas à quelle distance, — pour nous Français et pour l'Homme si pleine d'honneur, — nous nous trouvons de ces formules absolues, inventées par un Allemand, par Treitschke afin de justifier tout, de tout faciliter, comme par exemple celle-ci : *L'Etat ne dépend que de lui-même. Ne recevant que de soi son être et son pouvoir, il n'existe que pour soi. Rien donc ne peut le lier.*

Quelle opposition entre les deux systèmes! Elle se sent déjà dans certaine autre lettre de Charles VIII à Maximilien d'Autriche qu'on trouvera plus loin, véritable borne de reconnaissance dans le temps doctrinal.

Dans le gouvernement des hommes enfin toute doctrine rigide et trop précise ne risque-t-elle pas de gêner les combinaisons nouvelles de la nature, les avantages issus de conjonctures inespérées, enfin ne s'élèverait-elle pas comme blasphème envers les imprévisibles effets de la prédestination en même temps qu'elle imposerait une orgueilleuse et trop humaine limite aux divines possibilités? La vraie sagesse du souverain consiste, comme le dit certain

mauvais soir Henri II, a « avoir bon cœur et ne s'étonner de rien » afin d'accommoder toujours l'événement au meilleur salut.

Cette sagesse a tout naturellement conduit nos Rois à s'opposer en Europe et ailleurs à toute conception hégémonique, c'est-à-dire impériale. Elle fait d'eux également les implicites adversaires des théories de violence, les adversaires naturels de la guerre « ruine des peuples » selon Louis XIV, de la « guerre en soi » selon le mot récent du maréchal Pétain. Et n'est-ce pas enfin un roi de France, le plus décrié, qui a prononcé sur la guerre la plus humaine des paroles, la plus digne de l'immortalité!

Apôtres de la raison, c'est à eux que l'on doit cette notion si équilibrée dans sa limite de la *nation*, création d'une volonté politique dont l'existence ne nie pas d'autres organismes analogues.

Par l'acceptation de ces autres corps nationaux, des rapports à établir entre eux, de l'équilibre nécessaire à leur vie harmonieuse naît fatalement le besoin, la notion d'un humanisme accessible à tous les hommes, à tous les peuples et qui, sur le plan politique, s'adapte merveilleusement à la sublime entreprise spirituelle de l'Église catholique. Peut-être faut-il voir là la plus haute interprétation du cri fameux : *Gesta Dei per Francos!*

\* \* \*

Quelle étrange, mais évidente vérification de constance dans les recherches humaines! Par la voie d'idéologies sans base nos songe-cieux d'internationalistes devaient donc poursuivre les mêmes fins que l'Église dans son domaine spirituel, que nos Rois dans le temporel, mais c'est une évidence que si l'on peut passer du particulier au général, la création d'un vaste magma humain ne relève que de l'utopie.

Voilà pourquoi l'instant est particulièrement propice pour méditer sur les méditations et sur les conseils que nous ont légués quelques-uns de ces monarques si habiles et si sages qu'ils furent les premiers à coordonner une nation d'abord assez disparate puis quasi solitaire dans sa puissance, mais aujourd'hui dangereusement entourée d'autres nations qui poursuivent, non plus sous la régence de monarques solennels mais sous la conduite de dictateurs entreprenants, une même évolution vers l'unité.

Cette sagesse de France sera particulièrement précieuse à la France à l'heure où la République (qui poursuit dans le désordre public la même entreprise de redressement social commencée par nos rois) remet au creuset sa constitution. Elle sera surtout indispensable aux innombrables Français qui à leur tour rêvent du Dictateur, du bon Chef donnant sa vie et son âme pour rendre une âme et une vie hautes à la cité.

Dans la recherche, — après le renversement barbare et féodal, — d'un nouvel ordre social issu de la Romanité et de la Chrétienté, la République n'a fait en somme qu'exagérer la licence de l'individu. Elle s'est ainsi livrée d'une part à la ruée des appétits, d'autre part à l'autorité scandaleuse et larvée du Capital. Abusant de toutes ses vertus ils les ont épuisées tout comme nos monarques s'étaient abandonnés aux fantaisies, à l'orgueil et à l'égoïsme des nobles.

La République, en somme, a échoué par le système électif pourri par l'Argent tout comme les Rois par le système hiérarchique entravé par l'erreur féodale restaurée.

Quel régime reprendra ce grand œuvre d'équilibre entre l'individu et la collectivité, entre le Travail qui est saint et le Capital qui n'est qu'utile?

DVX, ou REX, ou LEX, ce nouveau fédérateur du corps social manquera, dans cette entreprise sacrée, de l'appui que lui apportait jadis la religion d'un côté, et les grandes familles de l'autre. La plupart des âmes ont perdu leur foi et tous les hommes doivent être à nouveau mesurés.

(1) Un exemple, entre beaucoup d'autres, nous en est offert avec une particulière vigueur dans une lettre de Charles VIII adressée, il convient de le noter, à l'empereur Maximilien d'Autriche :

« Si avons voulu tenir le pays de Flandres en paix et réduire les choses à la raison, comme prince, seigneur et souverain peult et doit faire, nous avons fait ce que pouvions et devons licitement, et vous le contraire. » *Lettres missives de Charles VIII, t.I.*

Qui sur la grand'place de la Cité française, au lieu de l'épouvantable guillotine, allumera ce foyer, dressera cette toise? On attend. On attend avec impatience car les prophètes savent et les prophètes ont dit que la France, vulnérable en son nord-est, deux fois vulnérable au sud, peut en moins de quinze jours se trouver séparée de son empire et voir sa capitale, où elle maintient obstinément, sottement, ses centres nerveux, en moins de rien annihilée. Le Feu que j'ai allumé sous l'Arc, afin qu'il existe un signe permanent de la vitalité et de la piété françaises, s'éteindrait donc! Ce feu sur l'autel de la patrie brûle précisément pour rendre plus évidentes au cœur même de la grande cité cette piété, cette vitalité, ainsi

visibles sous les espèces de la flamme que semble alimenter la victime éternelle. Mais les Consuls veillent-ils? Ou s'ils veillent en paroles qu'ont-ils compris de cette sagesse de France, qu'ont-ils fait de cette nation de preux?... Allons-nous voir la flamme s'éteindre et le flambeau de notre humanisme passer en d'autres mains? Éventualité qui sans doute révolte mais éventualité inéluctable si par quelque bain de gloire ou par un simple retour sur notre histoire nous ne comprenions pas qu'une nation qui cesse de grandir n'est plus qu'une nation qui s'éteint.

GABRIEL BOISSY.

## Les idées et les faits

### Chronique des idées

#### « Pour une plus belle vie »

J'avoue, à ma honte, avoir écarté d'abord comme menu fretin ce petit livre de coquette allure d'ailleurs, avec titre en caractères azurés, paru aux Editions de la Pensée catholique (Liège, 38, quai Mativa; Paris, 11, rue Cajas), œuvrette d'un jeune frère-prêcher, le P. Albert de Jaer. Mais, l'ayant essayé sur une jeune fille désenchantée, revenue de tout, ne trouvant que dégoût à sa tâche quotidienne, laissant pendre l'aile, réduisant son activité à une sorte d'automatisme et n'envisageant plus sa destinée sous l'angle de la foi, je fus charmé de constater que ce petit livre lui était allé à l'âme, l'avait remontée, élargi son horizon, dilaté son cœur, transfiguré l'humble besogne courante devenue le prix d'achat de la céleste couronne. Le vœu que le modeste auteur formule à la fin de son Avant-Propos se réalisera donc au centuple : « Si une seule âme en devait devenir meilleure, ce serait déjà une trop grande récompense pour celui qui ne veut ici que travailler « Pour une plus belle vie ».

Ce livre versera à beaucoup d'anémiés, de lassés, de découragés un élixir qui les tonifiera.

Qu'est-ce donc au juste que cet ouvrage? C'est un ouvrage de spiritualité roulant en somme sur la vie chrétienne, montrant qu'elle vaut d'être vécue, que son sérieux se revêt de beauté, d'une séduisante beauté, qu'elle l'emporte sur la vie mondaine parce qu'elle seule est source intarissable de paix et de joie, de paix profonde à travers toutes les vicissitudes, de joie durable à travers toutes les épreuves. Mais, et c'est la contre-partie, ce livre rappelle que la vie chrétienne se différencie absolument de la vie qui n'en a que l'apparence, qui n'est qu'une parade, presque la caricature ou la comédie du vrai et solide christianisme.

Vous vous récriez : ce n'est pas neuf, c'est même banal. D'accord, mais la nouveauté piquante, le rajeunissement de cette antique sagesse, c'est la présentation, la manière, l'allure, le ton, l'accent.

Au fond, le livre du P. Albert de Jaer répète en l'adaptant à notre milieu : *Or et Alliance*, du P. Monsabré, mais au lieu d'un traité monocorde, c'est une macédoine de fruits, une gerbe de fleurs coupées, un assemblage bigarré de petits chapitres qui courent à la file sans se soucier de l'unité rigide et sont cependant intimement reliés par une pensée commune. Le style est d'un jeune, alerte, guilleret, vivant, assez friand d'actualités et de néologismes, n'ayant même pas peur de quelques termes d'argot. Feu l'estimable P. Deharvengt, notre censeur national, y aurait péché avec

le plaisir du puriste quelques impropriétés de langage, et par exemple qu'il ne faut pas confondre comme synonymes *astiquer* et *asticoter* : astiquer, c'est faire reluire; asticoter, c'est tracasser.

Le P. Albert de Jaer, de Liège — non pas de liège — ne se drape pas dans l'ample manteau du dominicain si propice aux beaux gestes; il dépose le manteau, pour gesticuler plus à l'aise et trotter plus légèrement. Il descend même, non, il condescend à la familiarité, Il a donc des allures un peu libres qu'un sévère maître des novices réprimanderait, peut-être — si l'évolution de la discipline comporte encore la réprimande — mais il a l'art de se faire lire avec agrément et même, d'aventure, si le livre leur tombe sous la main, de jeunes mondains, de jeunes mondaines en goberont un chapitre ou l'autre comme une tasse de thé.

\* \* \*

Une large division : *Aux sources de lumière et d'amour. A la louange de la Vierge. Dans le rayonnement des grandes âmes. Tranches de la vie de chaque jour. Un peu de bon sens chrétien. Pour mieux comprendre le prix du temps.*

J'effeuillerai rapidement le volume en donnant un spécimen de ces partitions.

L'idée dominante des premières pages est que nous nagerions dans la joie si nous savions apprécier le don de Dieu qui nous a fait une si belle et si royale destinée. C'est le : *Si scires dunum Dei* adressé par Jésus à la Samaritaine.

« Ça nous est venu, un beau jour, au moment où nous étions à cent lieues d'y songer!

» La grâce divine a de ces tours...

» Nous lisions notre journal, les pieds au feu!... Ou nous tricotons un chandail!... Ou nous nous faisons beaux (!) devant notre miroir, en vue de quelque soirée mondaine!... Ou nous nous laissons doucement cahoter par le tramway vers le lieu de notre travail quotidien!

» Notre pensée s'attardait sur le plus pâle des faits-divers... Sur les mailles de notre tricot... Sur les splendeurs photogéniques de notre visage... Sur la tâche ennuyeuse qui nous attendait...

» Et brusquement — pas tout à fait comme pour Saül sur le chemin de Damas, mais par un coup soudain, quand même — l'image de Jésus-Christ nous est apparue; et, en face d'Elle, notre vie!... Toute notre vie!... »

C'est ainsi que Mme d'Hoogvorst, née d'Oultremont, fondatrice des Dames Réparatrices, comme elle quittait son appartement où elle avait achevé sa toilette pour descendre à table, aperçut saint Ignace lui présentant sa Règle.

Le chapitre est une sorte d'examen de conscience confrontant

avec le divin Modèle la vie pitoyable de l'âme tiède; il se termine ainsi :

« Et tout cela nous est apparu en un pathétique éclair : et nous avons senti qu'à cette seconde toute une vie se jouait.

» Et la grâce, alors, a opéré son prodige.

» Nous en avons eu assez, de ces journées sans consistance et sans surnaturel.

» Nous avons trouvé que le vide du passé était vraiment... trop vide.

» Nous avons désiré remplir nos années d'autre chose que de néant! Y mettre de l'éternel! Leur communiquer un souffle divin! Faire de la beauté qui dure...

» Nous avons compris le sens de la vie chrétienne.

» De la « vraie » vie chrétienne. Perdue en Dieu. Vécue pour Dieu. Appuyée sur la force de Dieu.

» Et nous avons commencé aussitôt.

» Ce fut un jour de grande joie!

» D'une joie comme jamais nous n'en avons goûté... »

\* \* \*

A la louange de la Vierge est délicieux. L'auteur s'épanche en tendresse pour la benoîte Vierge, il lui tresse une guirlande sans fin de louanges, la caressant, la dorlotant, comme aurait dit Huysmans, avec de suaves paroles, disant : « Ce que vous êtes, ô Notre-Dame, pour le petit enfant, pour les vieilles grand'mamans, pour la jeunesse, pour l'âge mûr, pour Dieu le Père, pour Dieu le Fils, pour Dieu le Saint-Esprit, pour les Saints et les Anges, pour les religieux et les religieuses, pour les prêtres, pour la brave ménagère, pour l'ouvrier, pour le soldat, pour le marin, pour le magistrat, pour le médecin, pour l'industriel, pour l'écrivain, pour les voyageurs, pour les commerçants, pour l'homme des campagnes, pour les petites ouvrières de fabrique, les midinettes, les cigarières, etc., pour les étudiants et les étudiantes, pour les pauvres, pour les malades, pour ceux qui pleurent, pour ceux qui meurent, pour les bons, pour les méchants, pour l'indifférent et l'impie, pour le croyant, pour le protestant, pour le Wallon — Vous êtes Notre-Dame de la Sarthe, de Walcourt, de Chèvremont — pour le Flamand — Vous êtes Notre-Dame de Montaigu, d'Oostacker, de Hal —, pour notre pays, pour l'Eglise, pour le monde entier — et chacune de ces invocations est finement nuancée avec un à-propos exquis.

Les pages consacrées au Rosaire sont imprégnées de la dévotion dominicaine traditionnelle, cela va de soi, puisque saint Dominique est regardé comme l'instituteur du Rosaire, mais aussi pénétrées d'un rare sens psychologique. Il reste, en effet, qu'il y a un art de réciter le chapelet, d'enlacer dans l'égrènement des Ave la prière mentale à la prière vocale; beaucoup se découragent et, malgré le beau mot de Lacordaire que l'amour n'a qu'un mot et que le redisant toujours il ne se répète jamais, finissent par la mécanique du moulinet à prières des musulmans. Je ne citerai que le début du chapitre :

« Il y en a qui, pour gravir les cimes alpestres, s'attachent par une corde solide à un guide sûr : sans quoi, ce serait la dégringolade en vitesse, avec, au bout, la perspective peu réjouissante d'une fracture du crâne... et le reste. Et il y en a qui, pour atteindre les sommets de la perfection (et tous n'y sont-ils pas appelés?) demandent à la Reine du Rosaire d'être leur guide, et qui, par crainte de chuter en chemin, s'accrochent à elle, désespérément, par le lien du chapelet. Ceux-ci comme ceux-là arrivent toujours au but! »

\* \* \*

Dans le Rayonnement des grandes âmes met en valeur un des plus puissants stimulants de la vie chrétienne, l'exemple entraînant des héros de la sainteté, et toujours, à sa manière qui joint à l'ingé-

nuité du primitif, chère à Huysmans, le sens averti de l'analyste, l'auteur fait défiler devant leurs autels la longue théorie des suppliants. Tour à tour apparaissent saint Joseph, imploré par un père de famille, une maman, un tout petit garçon, un pauvre diable, une religieuse, un jociste menuisier et une bonne vieille femme, — puis les deux colonnes, saint Pierre et saint Paul; Marie-Madeleine, que l'Ordre de Saint-Dominique révère comme sa Protectrice dont il garde la grotte à la Sainte-Baume et le tombeau à Saint-Maximin; saint Dominique, au sujet duquel l'auteur se demande ce qu'il ferait, revenant parmi nous, et qui revit d'ailleurs le poème d'amour que fut sa vie dans ses fils et ses filles groupés autour de lui; les saints Raymond de Pennafort, Hyacinthe — son disciple préféré — Albert le Grand, Pierre de Vérone, martyr, qui du sang ruisselant de ses plaies traça sur le sol en lettres rouges ces mots : *Credo in Deum* —; Thomas d'Aquin, Vincent Ferrer, Antonin, Pie V, Louis Bertrand, Jean de Gorcum; les saintes Agnès de Montepulciano, Catherine de Sienne, Catherine de Ricci et Rose de Lima. Et le cortège de sainteté, laissant derrière lui un sillage lumineux, ne pouvait mieux s'achever que par l'Ange de Lisieux. La visite faite à la petite Thérèse est piquante d'intérêt; c'est un petit drame où la sainte, paraissant devant la vaste assemblée de ses admirateurs, confuse et étonnée, entre en colloque, très varié de ton, avec un sentimental doublé d'un lyrique dont Thérèse décline le dithyrambe, avec quelques chrétiens intéressés et matériels, une mondaine minaudante, un boutiquier, tour à tour morigénés, puis avec une pauvre femme du peuple, un professeur d'université, grand croyant, un vieux missionnaire, tour à tour éclairés, consolés, réconfortés.

Dans toute la suite du volume, parmi ces pensées éparses, ces petits tableaux ou croquis de la vie, que je n'entreprendrais pas d'analyser, il y a deux idées de majeure importance que je signale. La première, c'est la supériorité de la vie chrétienne qui met le vrai contentement au cœur avec la grâce, la sécurité devant les énigmes de l'avenir. L'auteur excelle à faire pénétrer cette persuasion, toujours à sa manière vive, concrète, ne craignant pas le petit détail, rasant le sol à l'occasion avant de prendre son essor.

L'autre idée qui, je l'avoue, m'obsède de plus en plus, c'est le contraste criant entre le catholique de nom et le catholique de fait.

Il faudrait un La Bruyère pour peindre le chrétien, la chrétienne observateurs scrupuleux de certains rites traditionnels et transgresseurs scandaleux des préceptes fondamentaux de la morale évangélique. Le pharisaïsme juif que le Christ a vitupéré, a stigmatisé même dans l'Evangile revit parfois, trop souvent, avec une sorte de cynisme inconscient qui ferait préférer la franche canaillerie d'un bandit à la tartuferie d'un dévot.

Oui, plus vil que l'assassin, le sycophante prostré en oraison devant la Vierge, abîmé en extase au retour de la Sainte-Table, qui se relève et sort du temple, ruisselant de dévotion, et puis s'acharnera sur sa victime, le prochain qui le gêne, qui provoque sa jalousie et sa haine, le traîne dans la boue, lui ravit l'honneur, plus précieux que la vie, lui enlève, avec l'honorabilité, la subsistance d'une famille, et tout cela, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, pour se venger.

L'auteur n'a pas poussé si loin l'analyse, il n'a pas manié le fouet de Juvénal ni le bistouri de La Bruyère, mais il a dessiné des portraits très ressemblants inspirés par une juste observation des mœurs dans les conditions ordinaires de l'existence. Souhaitons que les modèles s'y reconnaissent et que se découvrant une si affligeante laideur s'empressent d'employer les produits de beauté surnaturelle. Mais qu'il soit entendu de tous que la morale chrétienne ne se passe pas des vertus naturelles sur lesquelles bâtit la grâce et qu'un chrétien, si avancé qu'il soit dans la mystique, n'est pas dispensé d'être un honnête homme.

J. SCHYRGENS.

## La Semaine

(Suite de la page 3)

quels que soient vos intérêts matériels il FAUT, en conscience, sauver l'enseignement libre. Soumettez toutes vos préférences personnelles à cette nécessité souveraine et votez pour le vieux parti catholique! Et nos adversaires connaissent par expérience l'efficacité de cette consigne qui se fera d'autant plus pressante que les divergences entre catholiques seront plus profondes et que les chances de l'adversaire paraîtront plus grandes.

\* \* \*

Donc, si nous étions socialistes ou libéraux, nous serions partisans d'une mise hors lutte de la question scolaire. Le catholicisme comme religion est plus fort en Belgique qu'il y a vingt-cinq ans, qu'il y a cinquante ans. L'Eglise de Belgique a plus de vie, plus d'élan, plus de flamme. La déchristianisation a été enrayerée et on remonte la pente. A la place des socialistes, nous changerions de tactique, surtout depuis l'écroulement du socialisme européen. Pour réaliser plus de justice sociale, pour promouvoir les réformes économiques qu'ils estiment salutaires, les socialistes gagneraient beaucoup à se défaire d'un anticléricalisme suranné. Religion, affaire privée, disent-ils. Soit. Acceptons la formule, mais alors, messieurs les socialistes, ne persistez pas à vous contredire grossièrement en prônant l'école dite neutre, obligatoire pour tous, et en affirmant que « la seule formule de paix scolaire [est] la nationalisation des écoles dites libres », et en prétendant qu'il faut « défendre irréductiblement l'enseignement public jusques et y compris le retrait des subventions aux écoles confessionnelles, foyers de prosélytisme clérical »...

\* \* \*

Quant à s'associer aux socialistes pour la réalisation de telle ou telle réforme précise, le problème n'en est pas un. En 1925 le gouvernement Pouillet-Vandervelde était un moindre mal et les évêques de Belgique l'ont dit à leurs fidèles. En 1926, le parti socialiste a gouverné avec les catholiques et les libéraux. Demain, peut-être, (très probablement, affirment les gens informés...) une nouvelle tripartite se constituera...

Et le Plan de Man? C'est évidemment un mot plus qu'un plan précis; une manœuvre, plus qu'un programme; une tentative de bourrage de crânes, d'excitation mystique, d'animation, de « dynamisation », plus que des formules concrètes tendant à réaliser *hic et nunc* des réformes définies. Le socialisme est mort. La chute de l'église-mère, la social-démocratie allemande, l'échec du socialisme autrichien, sans parler de celui du socialisme espagnol, marquent la fin d'une histoire qui ne fut pas sans grandeur. Pour revivifier le P. O. B., on a trouvé « Le Plan ». Nous croyons la tentative vouée à l'insuccès, malgré l'appoint de M. De Becker et de ses amis de l'Avant-garde... L'heure du socialisme est passée.

Mais nous n'excluons pas une entente, non sur une mystique, sur une conception de la vie en commun, sur une philosophie sociale, mais sur des points précis comme, l'autre semaine, sur la loi portant secours à la petite épargne... Il ne faudrait toutefois pas que pareille entente nuisît le moins du monde à notre mystique à nous, à notre dynamisme à nous. Pas d'entente sans une hégémonie socialiste, comme prêche M. Vandervelde! Une entente de tous les bons citoyens pour opérer, en Belgique une réforme de l'Etat, voilà notre idéal. Tous les bons citoyens, de tous les partis, s'associant pour soutenir une équipe de salut-public, sous la haute conduite du Roi. Seulement, cela, c'est une autre histoire...

M. Jules Destrée est fort habile. Il a l'art de présenter aux lecteurs de la *Tribune libre* du Soir, un socialisme tout miel et

tout sucre, tolérant, accueillant et bienfaisant. L'autre jour il y prêchait le respect de l'adversaire. D'accord et sans réserves. Mais respect n'exclut pas fermeté et n'inclut pas duperie.

Le mot d'ordre paraît être, chez les socialistes, de tranquilliser à tout prix les catholiques « démocratiques », à l'effet d'en attirer suffisamment pour former avec eux un gouvernement démocrate. De là les plus belles déclarations sur la tolérance socialiste en matière religieuse. Les bons apôtres! Mais, oui ou non, le P. O. B. fut-il, depuis soixante-quinze ans, le grand agent de déchristianisation du prolétariat belge? Oui ou non, le socialisme reste-t-il toujours, chez nous, le plus grand adversaire du catholicisme?

« Comme le disait récemment, fort justement, Henri de Man — écrit M. Destrée — la philosophie socialiste n'est pas nécessairement matérialiste; elle est, au contraire, bien proche de l'idéalisme chrétien le plus pur. »

Or, partout sur le continent, le socialisme s'est, *en fait*, démontré antichrétien et matérialiste. Où donc cette philosophie socialiste a-t-elle fait œuvre spiritualiste?

« Une nation qui nie et traque les valeurs spirituelles court à la catastrophe », ajoute M. Destrée. Or, en France, en Italie, en Autriche, en Espagne, le socialisme a traqué le catholicisme, auquel on voudra tout de même bien reconnaître une valeur spirituelle!

Et voici la conclusion de M. Destrée :

*Nous disons, nous, que nous ne songeons pas à persécuter les croyances religieuses de quiconque, et, pour donner un gage de notre sincérité, nous demandons à ceux qui rêvent d'un pouvoir démocratique de dire nettement ce qu'ils veulent pour se déclarer satisfaits en matière de croyance.*

La réponse à la question posée est extrêmement facile et d'une netteté ne laissant place à aucune équivoque: Socialistes, acceptez-vous d'inscrire dans la Constitution le statut scolaire actuel? Tant que vous vous y refuserez, vos actes démentiront vos paroles et vos déclarations ne seront que des attrape-nigauds.

**A l'Anneau d'Or** Rue Sur la Fontaine, 98. LIÈGE  
(près de la rue St-Gilles)  
**Tél. 222.57**

Maison de confiance  
**H. Ernst Legrand**  
Matelassier-Spécialiste  
Literies - Matelas  
irréprochables.  
Qualité, garantie sérieuse  
Connaissance approfondie  
en la matière  
Envoi prix, éch. sur dem.  
Remise à neuf,  
désinfection (insectes).

**LITERIES MAUVAISES...  
SOURCE DE MALAISES...**



Tout client de  
**L'ANNEAU D'OR**  
dort

**FABRIQUE NATIONALE  
de COULEURS ET VERNIS**

Fondée en 1883  
**151, chaussée de Lodolinsart et 114, rue du Calvaire  
GILLY**  
Téléphone : 107.10      Registre Commerce Charleroi 4536.

Blanc de zinc en poudre et broyé. — Couleurs en poudre.  
Couleurs broyées et préparées. — Mastic.

**PRODUITS CHIMIQUES**